

États financiers consolidés

ROGERS SUGAR INC.

Exercices clos le 30 septembre 2023 et le 1^{er} octobre 2022



KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.
600, boul. de Maisonneuve Ouest
Tour KPMG, Bureau 1500
Montréal (Québec) H3A 0A3
Canada
Téléphone 514-840-2100
Télécopieur 514-840-2187

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux actionnaires de Rogers Sugar Inc.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Rogers Sugar Inc. (« l'entité »), qui comprennent :

- les états consolidés de la situation financière au 30 septembre 2023 et au 1^{er} octobre 2022;
- les états consolidés du résultat net et du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices clos à ces dates;
- les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de l'entité au 30 septembre 2023 et au 1^{er} octobre 2022, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.



Page 2

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de l'exercice clos le 30 septembre 2023. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport de l'auditeur.

Évaluation de la dépréciation du goodwill et des marques de l'unité génératrice de trésorerie du secteur des produits de l'érable

Description de la question

Comme il est mentionné aux notes 3 i) et 15 des états financiers, l'entité soumet le goodwill et les marques à un test de dépréciation annuellement ou lorsque les circonstances indiquent qu'il pourrait y avoir eu une perte de valeur. L'entité évalue la dépréciation en comparant la valeur comptable de l'unité génératrice de trésorerie (« UGT ») à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable repose sur la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité ou à la juste valeur diminuée des coûts de vente. La valeur d'utilité repose sur les estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs qu'il devrait être possible de recouvrer par suite de l'utilisation de l'UGT. La juste valeur diminuée des coûts de vente correspond au montant estimé qui pourrait être obtenu de la vente de l'UGT dans le cadre d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de la disposition. L'entité a déterminé que la juste valeur diminuée des coûts de vente était supérieure à la valeur comptable de l'UGT. L'hypothèse importante de l'entité pour déterminer la juste valeur diminuée des coûts de vente concerne la fourchette de multiples du bénéfice. Le solde du goodwill au 30 septembre 2023 s'établit à 233,0 millions de dollars, dont 3,1 millions de dollars se rapportent à l'UGT du secteur des produits de l'érable. Le solde des marques au 30 septembre 2023 s'établit à 5,9 millions de dollars et se rapporte à l'UGT du secteur des produits de l'érable.



Page 3

Raisons pour lesquelles il s'agit d'une question clé de l'audit

Nous avons déterminé que l'appréciation de l'évaluation de la dépréciation du goodwill et des marques de l'unité génératrice de trésorerie du secteur des produits de l'érable constituait une question clé de l'audit. Cette question concerne un aspect considéré comme présentant un risque plus élevé d'anomalies en raison de l'ampleur du goodwill et des marques à durée de vie indéfinie et du degré élevé d'incertitude relative aux estimations dans l'évaluation des hypothèses utilisées pour déterminer les valeurs recouvrables. Des jugements importants de la part de l'auditeur et la participation de professionnels possédant des compétences et des connaissances spécialisées ont été nécessaires à l'évaluation des éléments probants à l'appui des hypothèses importantes de l'entité.

Des changements mineurs dans ces hypothèses pourraient avoir une incidence importante sur la valeur recouvrable de l'UGT et donner lieu à une charge de dépréciation.

Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit

Les procédures qui suivent sont les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question clé de l'audit.

Nous avons demandé à des professionnels en évaluation possédant des compétences et des connaissances spécialisées de participer à la mission. Ces professionnels nous ont aidés à élaborer des prévisions indépendantes de la juste valeur diminuée des coûts de vente de l'UGT du secteur des produits de l'érable. Les procédures mises en œuvre comprennent les suivantes.

- Établissement d'une fourchette de multiples du bénéfice avant intérêts, impôt et amortissements (le « BAIIA »), à l'aide de données de marché accessibles auprès de sources tierces et observées dans de récentes opérations comparables.
- Établissement d'une fourchette des montants estimés du BAIIA en fonction de considérations quantitatives et qualitatives.
- Établissement d'une fourchette des valeurs recouvrables par la multiplication des multiples du BAIIA par les montants estimés du BAIIA ajusté.
- Comparaison de la fourchette des valeurs recouvrables établie de façon indépendante avec la valeur recouvrable déterminée par l'entité.



Page 4

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations contenues dans le rapport de gestion déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes;
- des informations contenues dans un document susceptible de s'intituler « Rapport annuel sur papier lustré », autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations identifiées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le rapport de gestion déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes à la date du présent rapport de l'auditeur. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport de l'auditeur.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Nous nous attendons à obtenir les informations contenues dans un document susceptible de s'intituler « Rapport annuel sur papier lustré », autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états, après la date du présent rapport de l'auditeur. Si, à la lumière des travaux que nous effectuerons sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous serons tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.



Page 5

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.



Page 6

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;



Page 7

- nous fournissons aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de l'entité du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit;
- parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport de l'auditeur, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport de l'auditeur parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur est délivré est Aaron Fima.

*KPMG A. H. L. / S. E. N. C. R. L.**

Montréal, Canada

Le 29 novembre 2023

États consolidés du résultat net et du résultat global

(en milliers de dollars, sauf les montants par action)

<i>États consolidés du résultat net</i>	Exercices clos les	
	30 septembre 2023	1^{er} octobre 2022
Produits (note 32)	1 104 713 \$	1 006 134 \$
Coût des ventes	938 987	875 329
Marge brute	165 726	130 805
Charges administratives et de vente	44 229	45 783
Frais de distribution	26 534	21 709
Dépréciation du goodwill (note 15)	-	50 000
	70 763	117 492
Résultat des activités d'exploitation	94 963	13 313
Charges financières nettes (note 5)	24 577	17 567
Bénéfice (perte) avant impôt sur le résultat	70 386	(4 254)
Charge d'impôt sur le résultat (recouvrement) (note 6)		
Exigible	14 676	14 275
Différé	3 921	(1 961)
	18 597	12 314
Bénéfice net (perte nette)	51 789 \$	(16 568) \$
Bénéfice net (perte nette) par action (note 27)		
De base	0,50	(0,16)
Dilué	0,44	(0,16)

<i>États consolidés du résultat global</i>	Exercices clos les	
	30 septembre 2023	1^{er} octobre 2022
Bénéfice net (perte nette)	51 789 \$	(16 568) \$
Autres éléments du résultat global		
Éléments qui seront ou qui pourraient être reclassés par la suite dans le résultat net (perte nette)		
Couvertures de flux de trésorerie (note 9)	(16 994)	17 323
Impôt relatif aux couvertures de flux de trésorerie (note 6)	4 362	(4 447)
Écarts de conversion	(456)	1 784
	(13 088)	14 660
Éléments qui ne seront pas reclassés dans le résultat net (perte nette)		
Profits actuariels au titre des prestations définies (note 20)	14 530	11 332
Impôt relatif aux profits actuariels au titre des prestations définies (note 6)	(3 708)	(2 909)
	10 822	8 423
Autres éléments du résultat global	(2 266)	23 083
Résultat global	49 523 \$	6 515 \$

Les notes afférentes aux présents états financiers consolidés en font partie intégrante.

États consolidés de la situation financière

(en milliers de dollars)

	30 septembre 2023	1^{er} octobre 2022
Actifs		
Actifs courants		
Trésorerie	46 \$	151 \$
Clients et autres débiteurs (note 7)	118 252	120 207
Impôt sur le résultat à recevoir	2 280	3 096
Stocks (note 8)	267 268	246 706
Charges payées d'avance	8 912	8 868
Instruments financiers dérivés (note 9)	5 019	11 582
Total des actifs courants	401 777	390 610
Actifs non courants		
Immobilisations corporelles (note 10)	267 185	247 969
Actifs au titre de droits d'utilisation (note 11)	29 973	22 932
Immobilisations incorporelles (notes 12 et 15)	20 890	24 264
Autres actifs (note 13)	783	564
Instruments financiers dérivés (note 9)	7 286	18 610
Goodwill (note 15)	233 007	233 007
Total des actifs non courants	559 124	547 346
Total des actifs	960 901 \$	937 956 \$
Passifs et capitaux propres		
Passifs courants		
Facilité de crédit renouvelable (note 16)	58 000	26 000
Fournisseurs et autres créditeurs (note 17)	164 404	177 435
Provisions (note 18)	1 415	1 503
Obligations locatives (note 19)	4 364	3 991
Instruments financiers dérivés (note 9)	1 140	7 643
Total des passifs courants	229 323	216 572
Passifs non courants		
Facilité de crédit renouvelable (note 16)	100 000	100 000
Avantages du personnel (note 20)	2 898	18 529
Provisions (note 18)	287	1 333
Instruments financiers dérivés (note 9)	-	76
Obligations locatives (note 19)	26 086	19 198
Débetures convertibles subordonnées non garanties (note 21)	151 711	149 699
Billets de premier rang garantis (note 22)	98 212	98 901
Passifs d'impôt différé (note 14)	45 488	42 229
Total des passifs non courants	424 682	429 965
Total des passifs	654 005	646 537
Capitaux propres		
Capital social (note 23)	107 210	103 550
Surplus d'apport	300 968	300 922
Composante capitaux propres des débetures convertibles subordonnées non garanties (note 21)	5 085	5 085
Déficit	(146 635)	(160 672)
Cumul des autres éléments du résultat global	40 268	42 534
Total des capitaux propres	306 896	291 419
Engagements (notes 19 et 25)		
Éventualités (note 26)		
Total des passifs et des capitaux propres	960 901 \$	937 956 \$

Les notes afférentes aux présents états financiers consolidés en font partie intégrante.

États consolidés des variations des capitaux propres

(en milliers de dollars, sauf les nombres d'actions)

Pour l'exercice clos le 30 septembre 2023									
	Nombre d'actions	Actions ordinaires	Surplus d'apport	Composante capitaux propres des débetures convertibles	Cumul du profit (de la perte) latent(e) sur les régimes d'avantages du personnel	Cumul du profit sur les couvertures de flux de trésorerie	Cumul des écarts de conversion	Déficit	Total
		\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 1 ^{er} octobre 2022	104 372 045	103 550	300 922	5 085	20 873	20 116	1 545	(160 672)	291 419
Bénéfice net pour l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	51 789	51 789
Dividendes (note 23)	-	-	-	-	-	-	-	(37 752)	(37 752)
Émission d'actions (note 23)	724 075	3 660	(132)	-	-	-	-	-	3 528
Rémunération fondée sur des actions (note 24)	-	-	178	-	-	-	-	-	178
Couvertures de flux de trésorerie, après impôt (note 9)	-	-	-	-	-	(12 632)	-	-	(12 632)
Profits actuariels sur les régimes à prestations définies, après impôt (note 20)	-	-	-	-	10 822	-	-	-	10 822
Écarts de conversion	-	-	-	-	-	-	(456)	-	(456)
Solde au 30 septembre 2023	105 096 120	107 210	300 968	5 085	31 695	7 484	1 089	(146 635)	306 896

Pour l'exercice clos le 1 ^{er} octobre 2022									
	Nombre d'actions	Actions ordinaires	Surplus d'apport	Composante capitaux propres des débetures convertibles	Cumul du profit (de la perte) latent(e) sur les régimes d'avantages du personnel	Cumul du profit sur les couvertures de flux de trésorerie	Cumul des écarts de conversion	Déficit	Total
		\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 2 octobre 2021	103 686 923	100 139	300 887	5 085	12 450	7 240	(239)	(106 604)	318 958
Perte nette pour l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	(16 568)	(16 568)
Dividendes (note 23)	-	-	-	-	-	-	-	(37 500)	(37 500)
Émission d'actions (note 23)	685 122	3 411	(108)	-	-	-	-	-	3 303
Rémunération fondée sur des actions (note 24)	-	-	143	-	-	-	-	-	143
Couvertures de flux de trésorerie, après impôt (note 9)	-	-	-	-	-	12 876	-	-	12 876
Profits actuariels sur les régimes à prestations définies, après impôt (note 20)	-	-	-	-	8 423	-	-	-	8 423
Écarts de conversion	-	-	-	-	-	-	1 784	-	1 784
Solde au 1^{er} octobre 2022	104 372 045	103 550	300 922	5 085	20 873	20 116	1 545	(160 672)	291 419

Les notes afférentes aux présents états financiers consolidés en font partie intégrante.

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

(en milliers de dollars)

	Pour les exercices clos les	
	30 septembre 2023	1 ^{er} octobre 2022
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Bénéfice net (perte nette)	51 789 \$	(16 568) \$
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :		
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation (note 4)	22 480	22 283
Amortissement des immobilisations incorporelles (note 4)	3 806	3 865
Variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés comprise dans le coût des ventes	(6 210)	6 831
Charge d'impôt sur le résultat (note 6)	18 597	12 314
Cotisations aux régimes de retraite	(11 085)	(10 363)
Charge de retraite	9 984	10 925
Charges financières nettes (note 5)	24 577	17 567
Perte résultant de la disposition d'immobilisations corporelles et actifs au titre de droits d'utilisation (notes 10 et 11)	139	44
Rémunération fondée sur des actions réglée en titres de capitaux propres (note 24)	178	143
Rémunération fondée sur des actions réglée en trésorerie (note 24)	3	5 779
Dépréciation du goodwill (note 15)	-	50 000
	114 258	102 820
Variations des éléments suivants :		
Clients et autres débiteurs	1 879	(23 709)
Stocks	(20 778)	(65 811)
Charges payées d'avance	(44)	(4 292)
Fournisseurs et autres créditeurs	(14 612)	51 707
Provisions (note 18)	(1 484)	(1 090)
	(35 039)	(43 195)
Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation	79 219	59 625
Intérêts payés	(21 049)	(17 493)
Impôt sur le résultat payé	(13 852)	(20 580)
Entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation	44 318	21 552
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Dividendes payés	(37 687)	(37 439)
Augmentation de la facilité de crédit renouvelable (note 16)	32 000	26 000
Païement au titre des obligations locatives (note 19)	(5 419)	(5 150)
Émission d'actions (note 23)	3 528	3 303
Païement de frais de financement	(1 308)	(268)
Sorties nettes de trésorerie liées aux activités de financement	(8 886)	(13 554)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Entrées d'immobilisations corporelles, après déduction du produit de la disposition	(34 966)	(23 635)
Entrées d'immobilisations incorporelles (note 12)	(432)	(95)
Sorties nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement	(35 398)	(23 730)
Incidence des variations du taux de change sur la trésorerie	(139)	240
Diminution nette de la trésorerie	(105)	(15 492)
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	151	15 643
Trésorerie à la clôture de l'exercice	46 \$	151 \$

Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie (note 28)

Les notes afférentes aux présents états financiers consolidés en font partie intégrante.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

1. Entité présentant l'information financière

Rogers Sugar Inc. (« Rogers » ou la « Société ») est une société domiciliée au Canada constituée sous le régime de la Loi canadienne sur les sociétés par actions. Le siège social de Rogers est situé au 123, rue Rogers à Vancouver (Colombie-Britannique) V6B 3V2. Les états financiers consolidés de Rogers au 30 septembre 2023 et au 1^{er} octobre 2022 comprennent les comptes de Rogers et des filiales qu'elle contrôle directement et indirectement, soit Lantic Inc. (« Lantic ») et The Maple Treat Corporation (« TMTC ») (collectivement, la « Société »). Les activités principales de la Société consistent à raffiner, à emballer et à commercialiser le sucre, et à emballer, commercialiser et distribuer les produits de l'érable.

La clôture de l'exercice de la Société coïncide avec le samedi le plus proche de la fin du mois de septembre. Toute mention de 2023 et de 2022 renvoie aux exercices clos le 30 septembre 2023 et le 1^{er} octobre 2022.

2. Base d'établissement

A) DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »).

Le conseil d'administration a autorisé la publication des présents états financiers consolidés le 29 novembre 2023.

B) BASE D'ÉVALUATION

Les présents états financiers consolidés ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des éléments significatifs suivants des états consolidés de la situation financière :

- i) les instruments financiers dérivés sont évalués à la juste valeur;
- ii) la rémunération fondée sur des actions réglée en titres de capitaux propres, les droits à l'appréciation d'actions réglés en trésorerie et les unités d'actions liées à la performance réglées en trésorerie sont évalués à la juste valeur;
- iii) le passif au titre des prestations définies est comptabilisé comme étant le montant total net de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies, diminué du total de la juste valeur des actifs des régimes et des coûts des services passés non comptabilisés;
- iv) les actifs acquis et les passifs repris dans le cadre de regroupements d'entreprises sont évalués à la juste valeur à la date d'acquisition, déduction faite de toute perte de valeur subséquente, le cas échéant;
- v) les obligations locatives sont évaluées à la valeur actuelle des obligations locatives minimales selon l'IFRS 16 *Contrat de location*.

C) MONNAIE FONCTIONNELLE ET MONNAIE DE PRÉSENTATION

Les présents états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, le dollar canadien étant la monnaie fonctionnelle de la Société. Toutes les informations financières présentées en dollars canadiens ont été arrondies au millier de dollars près, sauf indication contraire et pour les montants par action.

D) UTILISATION D'ESTIMATIONS ET RECOURS AU JUGEMENT

L'établissement des présents états financiers consolidés conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses relatives à des événements futurs qui influent sur l'application des méthodes comptables et sur la valeur comptable des actifs, des passifs, sur les informations relatives aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers consolidés ainsi que sur la valeur comptable des produits et des charges de l'exercice en question.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

2. Base d'établissement (suite)

D) UTILISATION D'ESTIMATIONS ET RECOURS AU JUGEMENT (SUITE)

Les éléments qui requièrent un degré de jugement plus élevé, les éléments plus complexes ou les éléments pour lesquels les estimations ou les hypothèses revêtent une plus grande importance à l'égard des états financiers consolidés sont résumés ci-après :

Dépréciation du goodwill et évaluation des actifs incorporels non amortissables :

La Société effectue une série d'estimations lors du calcul du montant recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie comportant un goodwill et des actifs incorporels non amortissables en utilisant les flux de trésorerie futurs actualisés ou d'autres méthodes d'évaluation.

3. Principales méthodes comptables

A) MÉTHODE DE CONSOLIDATION

Filiales

Les états financiers consolidés comprennent Rogers et la filiale qu'elle contrôle, à savoir Lantic et ses filiales, soit TMTc et Highland Sugarworks Inc. (les deux dernières sociétés ci-après collectivement désignées par « TMTc »).

Le contrôle existe lorsque la Société est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date de prise de contrôle, jusqu'à la date de la perte de ce contrôle. Les conventions comptables des filiales ont été harmonisées avec celles de la Société.

La Société détient 100 % des actions ordinaires de Lantic. Lantic Capital Inc., filiale en propriété exclusive de Belcorp Industries Inc., détient les deux actions de catégorie C en circulation de Lantic. Ces actions de catégorie C ne comportent pas de droit de vote, ne sont pas assorties de droits au rendement ou de risque de perte et sont rachetables à une valeur nominale d'un dollar l'action. Les actions de catégorie C donnent au porteur le droit de nommer cinq des sept administrateurs de Lantic, mais ne confèrent aucun autre droit de vote à toute assemblée des actionnaires de Lantic, sauf si la loi l'exige.

Nonobstant le pouvoir de Lantic Capital Inc. d'élire cinq des sept administrateurs de Lantic, Lantic Capital Inc. ne reçoit aucun bénéfice et n'est exposée à aucune perte liée à la propriété d'actions de catégorie C. Puisque les actions de catégorie C ne comportent pas de dividendes et qu'elles sont rachetables pour une valeur nominale d'un dollar, il n'y a aucune participation aux dividendes futurs ni aucune variation de la valeur de Lantic découlant de la propriété d'actions de catégorie C. Il n'y a également pas de frais de gestion ou d'autre forme de contrepartie attribuable aux actions de catégorie C. La détermination du contrôle implique une part de jugement. S'appuyant sur tous les faits et informations disponibles, la direction a conclu que Rogers contrôle Lantic.

Les soldes et les transactions intersociétés, ainsi que les profits et pertes latents qui découlent de transactions intersociétés, sont éliminés aux fins de l'établissement des états financiers consolidés.

B) TRANSACTIONS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours du change en vigueur à cette date. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaies étrangères qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours en vigueur à la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Les actifs et les passifs non monétaires libellés en monnaies étrangères qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours en vigueur à la date de la transaction. Les produits et les charges libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours en vigueur à la date de leur constatation. Les gains ou les pertes découlant de ces conversions sont pris en compte dans le bénéfice net (la perte nette) de la période.

C) ÉTABLISSEMENTS À L'ÉTRANGER

Les actifs et passifs des établissements à l'étranger, y compris le goodwill et les ajustements de la juste valeur découlant des regroupements d'entreprises, sont convertis en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur à la date de clôture. Les produits et les charges de ces établissements sont convertis en dollars canadiens au taux de change moyen ayant eu cours durant la période de présentation.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

3. Principales méthodes comptables (suite)

C) ÉTABLISSEMENTS À L'ÉTRANGER (SUITE)

Des écarts de conversion sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global, soit dans le cumul des écarts de conversion. Lorsqu'un établissement à l'étranger est vendu en totalité ou en partie de manière que le contrôle, l'influence notable ou le contrôle conjoint est perdu, le montant cumulatif des écarts de conversion se rapportant à l'établissement à l'étranger en question est reclassé dans le résultat net à titre de profit ou de perte à la disposition. Si la Société cède une partie d'une participation dans une filiale mais en conserve le contrôle, une proportion appropriée du montant cumulatif est réattribuée à la participation ne donnant pas le contrôle. Lorsque la Société cède uniquement une partie d'une société associée ou d'une coentreprise tout en conservant une influence notable ou le contrôle conjoint sur celle-ci, la proportion appropriée du montant cumulatif est reclassée dans le résultat net.

D) TRÉSORERIE

La trésorerie se compose des fonds en caisse, des soldes bancaires et du découvert bancaire lorsque celui-ci fait partie intégrante de la gestion de la trésorerie de la Société.

E) STOCKS

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti, et il comprend les coûts d'acquisition, de production ou de conversion, ainsi que les autres coûts engagés pour acheminer les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Dans le cas des stocks fabriqués et des travaux en cours, le coût comprend une portion adéquate de frais généraux de production en fonction de la capacité normale de production.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal des activités, diminué des coûts estimés de réalisation et des frais de vente.

F) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains, sont inscrites à leur coût, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les terrains sont comptabilisés au coût et ne sont pas amortis.

Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif moins les subventions gouvernementales reçues pour les dépenses en capital. Le coût des actifs comprend les coûts des matières premières et de la main-d'œuvre directe, les autres coûts directement attribuables à la mise en état de fonctionnement d'un actif en vue de son utilisation prévue, les coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement des immobilisations et à la remise en état du site où elles sont situées, de même que les coûts d'emprunt relatifs aux actifs qualifiés. Les logiciels achetés qui sont essentiels à la fonctionnalité du matériel connexe sont incorporés dans le coût du matériel. Lorsque des parties importantes d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées comme des parties distinctes (principales composantes) de l'immobilisation corporelle. Les actifs de construction en cours sont inscrits à l'actif pendant la construction, et l'amortissement débute lorsque l'actif est prêt pour utilisation.

Le coût lié au remplacement d'une partie d'une immobilisation corporelle est comptabilisé dans la valeur comptable de cette immobilisation s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à cette partie d'immobilisation reviennent à la Société et si son coût peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable de la partie remplacée est décomptabilisée. Les coûts d'entretien courants d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés dans le résultat net lorsqu'ils sont engagés.

Le montant des profits et des pertes résultant de la disposition d'immobilisations corporelles est déterminé par comparaison entre le produit de la disposition et la valeur comptable de l'immobilisation corporelle, et il est comptabilisé dans le coût des ventes dans le cas des actifs de production et dans les charges administratives et de vente pour ce qui concerne les autres actifs.

La charge d'amortissement liée aux actifs de production est comptabilisée dans le coût des ventes alors que celle des autres actifs est constatée dans les charges administratives et de vente. L'amortissement est calculé selon le mode linéaire, en tenant compte des valeurs résiduelles, sur la durée d'utilité estimée de chaque composante d'une immobilisation corporelle, étant donné que ce mode reflète le plus étroitement le rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs représentatifs de l'actif. Les principales composantes des actifs distincts sont évaluées et, si une composante a une durée d'utilité différente de celle du reste de l'actif, elle est amortie séparément.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

3. Principales méthodes comptables (suite)

F) IMMOBILISATIONS CORPORELLES (SUITE)

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Barils	6 ans
Bâtiments	de 20 à 60 ans
Mobilier et agencements	de 3 à 10 ans
Matériel et outillage	de 5 à 40 ans

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont réexaminés à chaque clôture d'exercice, et l'amortissement est ajusté de façon prospective, au besoin.

G) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

i) Goodwill

Le goodwill est calculé à la date d'acquisition comme étant la juste valeur de la contrepartie transférée, diminué de la juste valeur de l'actif net identifiable de la Société ou des activités acquises. Il n'est pas amorti et est comptabilisé au coût diminué du cumul des pertes de valeur. Il fait par ailleurs l'objet d'un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent que l'actif pourrait avoir subi une perte de valeur.

ii) Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises par la Société, qui ont une durée d'utilité déterminée, sont évaluées initialement au coût. Après la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les dépenses ultérieures ne sont inscrites à l'actif que lorsqu'elles donnent lieu à un accroissement des avantages économiques futurs associés à l'actif auquel elles correspondent. Les autres dépenses sont comptabilisées dans le résultat net lorsqu'elles sont engagées. L'amortissement est calculé sur le coût de l'actif, diminué de sa valeur résiduelle. Il est comptabilisé dans les charges administratives selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles à partir de la date de la mise en service de ses immobilisations, étant donné que ce mode reflète le plus étroitement le rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs représentatifs de l'actif. La Société commence à amortir ses immobilisations incorporelles non mises en service dès que ces dernières sont prêtes pour l'usage auquel elles sont destinées. Les durées d'utilité estimées sont les suivantes.

Logiciels	de 5 à 15 ans
Relations clients	10 ans
Autres	10 ans

Les marques ne sont pas amorties, étant donné qu'elles sont considérées comme ayant une durée de vie indéfinie et font par ailleurs l'objet d'un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent que l'actif pourrait avoir subi une perte de valeur.

En ce qui a trait aux actifs incorporels à durée de vie limitée, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont réévaluées à chaque clôture d'exercice et l'amortissement est ajusté de façon prospective, au besoin.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

3. Principales méthodes comptables (suite)

H) CONTRATS DE LOCATION

La Société comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative selon la valeur actuelle des paiements de loyers futurs lorsqu'un actif loué est mis à la disposition de la Société. Les paiements de loyers comprennent les paiements de loyers fixes, les paiements fixes de loyers en substance et les paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, diminués de tout avantage incitatif à la location à recevoir. Les paiements de loyers sont actualisés selon le taux d'intérêt implicite du contrat de location ou le taux d'emprunt marginal du preneur. La Société utilise leur taux d'emprunt marginal pour mesurer la valeur actualisée. Les paiements de loyers sont actualisés sur la durée du contrat de location, ce qui comprend la durée fixe et les options de renouvellement que la Société a la certitude raisonnable d'exercer. Les paiements de loyers sont répartis entre les obligations locatives et les charges financières, lesquelles sont comptabilisées pour la durée du contrat de location dans les charges financières de l'état consolidé du résultat net et du résultat global.

Les paiements de loyers pour les actifs exemptés aux termes de l'exemption à court terme et les paiements variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux sont comptabilisés dans les charges administratives et de vente ou les frais de distribution à mesure qu'ils sont engagés.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués au coût, diminués du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, et ajustés pour tenir compte de la réévaluation des obligations locatives. Le coût s'entend de l'évaluation initiale de l'obligation locative majorée des coûts directs initiaux et des paiements de loyers effectués au plus tard à la date de début. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont amortis selon le mode linéaire sur la durée la plus courte entre la durée du contrat de location et la durée d'utilité.

I) DÉPRÉCIATION

La Société passe en revue la valeur comptable de ses actifs non financiers autres que ses stocks et ses actifs d'impôt différé à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication de dépréciation. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Dans le cas du goodwill et des immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée, la valeur recouvrable est estimée chaque année à la même date, soit à la clôture de l'exercice, et lorsqu'il y a indication d'une dépréciation de l'actif.

Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs qui ne peuvent être soumis à un test de dépréciation individuel sont regroupés pour former le plus petit groupe d'actifs qui génèrent, par leur utilisation continue, des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs (« unité génératrice de trésorerie » ou « UGT »).

Les actifs de support de la Société ne génèrent pas d'entrées de trésorerie. S'il existe un indice qu'un actif de support pourrait s'être déprécié, la valeur recouvrable serait déterminée pour l'UGT à laquelle l'actif de support appartiendrait.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur, diminuée des coûts de vente. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable estimée. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le résultat net. Les pertes de valeur comptabilisées au titre d'une UGT sont d'abord réparties en réduction de la valeur comptable du goodwill affecté à l'UGT, puis en réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'UGT.

Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont comptabilisés à leur valeur actualisée par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles du marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif ou au groupe d'actifs. La juste valeur diminuée des coûts de vente (la « JVDCV ») est le montant pouvant être obtenu de la vente de l'unité génératrice de trésorerie dans le cadre d'une transaction sans lien de dépendance entre des parties bien informées et consentantes, moins les coûts de cession. Dans la détermination de la JVDCV, l'approche de marché est utilisée et inclut des multiples sélectionnés sur la base de sociétés comparables qui sont appliqués au BAIIA ajusté moins le coût estimé de cession afin d'arriver à une fourchette de la JVDCV.

Les pertes de valeur eu égard au goodwill ne sont pas reprises. En ce qui a trait aux autres actifs, les pertes de valeur comptabilisées au cours d'exercices antérieurs sont évaluées à chaque date de clôture, afin de déterminer s'il existe des indications qui confirment que la perte a diminué ou bien qu'elle n'existe plus. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations ayant servi à déterminer la valeur recouvrable. Une perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, après amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

3. Principales méthodes comptables (suite)

J) AVANTAGES DU PERSONNEL

i) Régimes de retraite

La Société offre des avantages postérieurs à l'emploi au moyen de régimes à prestations définies et à cotisations définies. Par ailleurs, elle est la promotrice du régime de retraite supplémentaire de certains dirigeants, lequel n'est ni enregistré ni capitalisé au préalable. Pour conclure, elle est également la promotrice de régimes à prestations définies d'assurance-vie, d'assurance-invalidité et d'assurance-maladie offerts à certains de ses retraités et de ses salariés.

Régimes à cotisations définies

Les obligations de la Société au titre des régimes à cotisations définies du personnel sont comptabilisées dans le résultat net sur les exercices au cours desquels les services sont rendus par les membres du personnel dans les charges au titre des avantages du personnel.

Régimes à prestations définies

La Société maintient certains régimes à prestations définies contributifs qui offrent des prestations de retraite aux salariés en fonction de leur nombre d'années de service et de leur rémunération. L'obligation nette de la Société au titre des régimes à prestations définies est calculée séparément pour chacun des régimes, ce qui l'oblige à estimer le montant des avantages futurs que les membres du personnel ont gagné pendant l'exercice en cours et les exercices antérieurs, à actualiser ce montant et à déduire la juste valeur des actifs de tout régime de retraite. Le taux d'actualisation correspond au taux de rendement, à la date de clôture, d'obligations qui sont assorties d'une notation de crédit de AA, dont les dates d'échéance sont proches de celles des obligations de la Société, et qui sont libellées dans la même monnaie que celle dans laquelle on s'attend à ce que les prestations soient versées.

Le calcul des obligations au titre des prestations définies est effectué annuellement par un actuaire qualifié qui utilise la méthode des unités de crédit projetées. Lorsque le calcul donne lieu à un actif éventuel pour la Société, le montant de l'actif comptabilisé est limité à la valeur actualisée des avantages économiques disponibles, soit sous forme de remboursements futurs du régime, soit sous forme de diminution des cotisations futures au régime. Pour calculer la valeur actualisée des avantages économiques, il faut tenir compte des exigences de financement minimal applicables.

Les réévaluations du passif net au titre des prestations définies, qui englobent les gains et les pertes actuariels, le rendement des actifs des régimes (exclusion faite des intérêts) et l'effet du plafond de l'actif (le cas échéant, exclusion faite des intérêts), sont comptabilisées immédiatement dans les autres éléments du résultat global. La Société calcule les charges nettes (produits nets) d'intérêts sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies de la période en multipliant le passif (l'actif) net au titre des prestations définies par le taux d'actualisation utilisé au début de l'exercice pour évaluer l'obligation au titre des prestations définies, compte tenu de toute variation du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies au cours de la période attribuable aux paiements de cotisations et de prestations. Les charges nettes d'intérêts et autres charges liées aux régimes à prestations définies sont comptabilisées dans le bénéfice ou la perte.

Lorsqu'il y a modification des prestations accordées en vertu d'un régime ou réduction d'un régime, la variation des prestations liées aux services passés en découlant ou le profit ou la perte résultant de la réduction est immédiatement comptabilisé en résultat net. Les coûts liés à une liquidation de régime sont comptabilisés à la date à laquelle la Société s'engage à effectuer un règlement constituant une obligation implicite distincte. Après cette date, la Société doit évaluer le passif du régime sur la base des taux d'intérêt à la date de liquidation afin qu'il reflète le coût de liquidation prévu.

ii) Avantages à court terme

Les obligations au titre des avantages à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et sont comptabilisées en charges à mesure que les services correspondants sont rendus. Un passif égal au montant que la Société s'attend à payer aux termes de mesures incitatives en trésorerie est comptabilisé si la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite de payer ce montant au titre des services passés rendus par les membres du personnel et si une estimation fiable de l'obligation peut être effectuée.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

3. Principales méthodes comptables (suite)

J) AVANTAGES DU PERSONNEL (SUITE)

iii) Rémunération fondée sur des actions

La Société a un régime d'options sur actions. Le droit à des paiements fondés sur des actions sont calculés à la juste valeur à la date d'attribution, et sont comptabilisés comme charge liée au personnel, avec comptabilisation de l'augmentation du surplus d'apport qui est en contrepartie, au cours de la période d'acquisition, qui est normalement de cinq ans. Le montant comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le nombre de droits pour lesquels on s'attend à ce que les conditions de service soient remplies. Toute contrepartie versée par les employés lors de l'exercice des options sur actions est créditée au capital social.

iv) Régime d'achat d'actions à l'intention des membres du personnel

La Société a un régime d'achat d'actions à l'intention des membres du personnel qui est constitué de paiements fondés sur des actions réglés en titres de capitaux propres destinés aux membres du personnel. L'évaluation s'appuie sur la juste valeur à la date d'attribution de l'instrument de capitaux propres. Ainsi, la charge est comptabilisée lorsque le membre du personnel achète les actions.

v) Unités d'actions liées à la performance réglées en trésorerie

La Société a un régime d'unités d'actions liées à la performance (« UAP »), aux termes duquel certains membres de l'équipe de direction et hauts dirigeants ont droit à un paiement en trésorerie. Un passif est inscrit dans les créditeurs relativement aux services acquis et il est comptabilisé à la juste valeur, selon le cours de l'action ordinaire de la Société, une charge correspondante étant comptabilisée dans les charges administratives et de vente. Le montant comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le nombre d'unités dont on s'attend à ce que les conditions de service et les conditions de performance soient remplies, de sorte que le montant finalement comptabilisé en charges dépend des unités d'attributions qui remplissent les conditions de service et les conditions de performance autres que des conditions hors marché à la date d'acquisition des droits.

Jusqu'au règlement du passif, la juste valeur du passif doit être réévaluée à la clôture de chaque période de présentation de l'information financière et toute variation de la juste valeur doit être comptabilisée dans l'état consolidé du résultat net. La juste valeur des charges au titre des avantages du personnel attribuables aux unités d'actions liées à la performance est évaluée à l'aide du modèle d'évaluation Monte Carlo.

vi) Indemnités de cessation d'emploi

La Société comptabilise une charge au titre des indemnités de cessation d'emploi à la première des dates suivantes : la date où elle ne peut plus retirer son offre d'indemnités et la date où elle comptabilise les coûts d'une restructuration. Si le règlement intégral des indemnités n'est pas prévu dans les douze mois qui suivent la clôture de la période, elles doivent être actualisées.

K) PROVISIONS

Une provision est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite dont le montant peut être estimé de manière fiable, et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation. Le montant des provisions est déterminé par l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, à un taux avant impôt qui reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques au passif. La désactualisation est comptabilisée dans les charges financières.

i) Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations

La Société comptabilise le passif estimé au titre des coûts futurs qui seront engagés dans des opérations de désamiantage et d'expédition des déchets amiantés d'un site vers une décharge d'enfouissement de déchets dangereux, ainsi que de collecte et de décharge des huiles usées d'un site vers des réservoirs d'huiles usées, de déchets chimiques ou d'autres matières dangereuses, seulement lorsqu'une obligation juridique actuelle ou qu'une obligation implicite a été établie, et qu'une telle obligation peut être évaluée de façon fiable. Lors de la comptabilisation initiale de l'obligation, les coûts correspondants sont ajoutés à la valeur comptable des parties d'immobilisation corporelle et amortis en charges sur la vie économique de l'actif ou sur une durée inférieure, si un plan spécifique de sortie existe. Cette obligation est réduite chaque année au moyen de paiements versés au cours de l'exercice à l'égard de ces parties. L'obligation peut être augmentée par toute mesure corrective nécessaire aux actifs détenus qui serait exigée par une législation promulguée.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

3. Principales méthodes comptables (suite)

K) PROVISIONS (SUITE)

ii) Passif éventuel

Un passif éventuel est une obligation possible découlant d'événements passés et dont l'existence sera confirmée seulement par l'occurrence ou la non-occurrence d'au moins un événement futur incertain indépendant de la volonté de la Société; une obligation actuelle découlant d'événements passés (donc, qui existe), mais qui n'est pas comptabilisée en raison de l'improbabilité qu'un transfert ou qu'une utilisation des actifs, que des services soient rendus, ou que tout autre transfert d'avantages économiques soit nécessaire pour régler l'obligation; ou le montant de l'obligation ne peut être estimé de façon fiable.

L) INSTRUMENTS FINANCIERS

i) IFRS 9, Instruments financiers

La Société comptabilise initialement les comptes clients lorsqu'ils sont créés et les autres instruments financiers à la date de transaction à laquelle elle devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Lors de la comptabilisation initiale, les instruments financiers sont évalués à leur juste valeur, à l'exception des comptes clients sans composante de financement qui sont évalués initialement au prix de transaction. Dans le cas d'un actif financier ou d'un passif financier qui n'est pas à la juste valeur par le biais du résultat net, les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission de cet actif financier ou de ce passif financier sont ajoutés à la juste valeur ou en sont déduits.

ii) Actifs financiers

Les actifs financiers sont classés dans les catégories suivantes.

a. Actifs financiers évalués au coût amorti

Un actif financier est ultérieurement évalué au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de toute perte de valeur, si :

- la détention de l'actif s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels; et
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal ou à des versements d'intérêts.

La Société décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ou que la Société transfère les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif financier dans le cadre d'une transaction où la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés.

La Société comptabilise la correction de valeur pour pertes au titre des pertes de crédit attendues qui ont trait à des actifs financiers évalués au coût amorti.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

3. Principales méthodes comptables (suite)

L) INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

ii) Actifs financiers (suite)

La Société a recours aux tendances historiques de la probabilité de défaut, à l'échéancier des recouvrements et au montant des pertes subies, après ajustement pour tenir compte du jugement de la direction quant à la question de savoir si la conjoncture et les conditions du crédit sont telles qu'il est probable que les pertes réelles soient plus élevées ou moins élevées que ne le portent à croire les tendances historiques.

Le montant d'une perte de valeur sur un actif financier évalué au coût amorti correspond à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés et actualisés au taux d'intérêt effectif initial de l'actif. Les pertes sont comptabilisées dans le résultat net et portées en diminution des clients et autres débiteurs dans un compte de correction de valeur.

b. Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Ces actifs sont évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat, et les variations de celle-ci, y compris les intérêts reçus, sont comptabilisées dans le résultat net. À l'heure actuelle, la Société ne détient aucun actif financier important évalué à la juste valeur, hormis les instruments financiers dérivés.

iii) Passifs financiers

Les passifs financiers sont classés dans les catégories suivantes.

a. Passifs financiers évalués au coût amorti

Les passifs financiers ultérieurement évalués au coût amorti, sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

b. Passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur et réévalués chaque date de clôture, et les variations sont comptabilisées dans le résultat net. À l'heure actuelle, la Société ne détient aucun passif financier important évalué à la juste valeur, à l'exception des instruments financiers dérivés.

La Société décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, qu'elles sont annulées ou qu'elles arrivent à échéance.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans les états consolidés de la situation financière si et seulement si la Société a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et si elle a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

iv) Juste valeur des instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont évalués à la juste valeur selon une hiérarchie des justes valeurs qui accorde la priorité aux données utilisées dans les évaluations de la juste valeur comme suit.

Niveau 1 – Évaluation selon des données observables telles que les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 – Techniques d'évaluation selon des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou pour le passif concerné, soit directement (des prix) ou indirectement (des données dérivées de prix).

Niveau 3 – Techniques d'évaluation ayant recours aux données observables (notamment, des hypothèses et des estimations de la direction sur la manière dont les participants au marché évalueraient les actifs ou les passifs).

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

3. Principales méthodes comptables (suite)

L) INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

iv) Juste valeur des instruments financiers (suite)

a. Trésorerie

La trésorerie comprend les fonds en caisse, les soldes bancaires ainsi que le découvert bancaire lorsque celui-ci fait partie intégrante de la gestion de la trésorerie de la Société.

b. Instruments financiers dérivés

La Société utilise des instruments financiers dérivés pour gérer son exposition aux variations des prix du sucre brut, des devises et du gaz naturel. De plus, la Société a conclu des contrats de swap de taux d'intérêt pour fixer une partie de l'exposition de la Société à la dette à taux d'intérêt variable sur ses emprunts à court terme. L'objectif de la Société en détenant des dérivés est de minimiser le risque en utilisant les méthodes les plus efficaces pour éliminer ou réduire les impacts de ces expositions.

Les estimations de la juste valeur sont faites à un moment précis, à partir des informations disponibles sur les instruments financiers considérés. En raison de leur nature, elles sont subjectives et ne peuvent être établies avec précision.

La juste valeur des instruments dérivés correspond au montant estimé que la Société recevrait ou paierait pour liquider les instruments à la date de clôture. Les justes valeurs ont été déterminées par référence aux prix disponibles sur les marchés où ces instruments sont négociés, soumis aux ajustements de crédit le cas échéant. La juste valeur des contrats à terme normalisés et d'options sur le sucre est évaluée à l'aide de données de niveau 1, soit au moyen de valeurs à la cote publiées pour les marchandises visées par les contrats. Les justes valeurs des contrats à terme normalisés sur le gaz naturel, des contrats de change à terme et des contrats de swap de taux d'intérêt sont évaluées à l'aide de données de niveau 2. Les justes valeurs de ces actifs et de ces passifs dérivés sont estimées au moyen de modèles d'évaluation normalisés pour le secteur.

Lorsqu'il y a lieu, ces modèles permettent de prévoir les flux de trésorerie futurs et de les actualiser au moyen de données observables fondées sur le marché, notamment les courbes de taux d'intérêt, les écarts de taux, les prix du gaz naturel, les cours du change ainsi que les prix à terme et les prix au comptant des devises.

La juste valeur de tous les instruments dérivés avoisine la valeur comptable de ces derniers, et elle est comptabilisée sous des postes distincts dans les états consolidés de la situation financière.

Les contrats à terme normalisés sur le gaz naturel et une partie des swaps de taux d'intérêt de la Société ont été désignés comme étant des couvertures de flux de trésorerie admissibles à la comptabilité de couverture.

Les montants au titre des contrats à terme normalisés sur le sucre sont présentés après compensation des marges de variation payées aux courtiers ou reçues de ces derniers à la clôture de la période considérée.

c. Instruments financiers composés

Les débetures convertibles subordonnées non garanties de la Société sont comptabilisées au titre des instruments financiers composés. La composante passif d'un instrument financier composé est comptabilisée initialement à la juste valeur d'un passif similaire qui ne comporte aucune option de conversion en capitaux propres. La composante capitaux propres est comptabilisée initialement au titre de la différence entre la juste valeur de l'instrument financier composé dans son ensemble et la juste valeur de la composante passif. Les coûts de transaction directement attribuables sont affectés aux composantes passif et capitaux propres au prorata de leur valeur comptable initiale.

Après la comptabilisation initiale, la composante passif d'un instrument financier composé est évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La composante capitaux propres d'un instrument financier composé n'est pas réévaluée après la comptabilisation initiale. Les intérêts, dividendes, gains et pertes liés au passif financier sont comptabilisés dans le résultat net.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

3. Principales méthodes comptables (suite)

L) INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

iv) Juste valeur des instruments financiers (suite)

d. Frais de financement

Les frais de financement, qui correspondent au coût engagé pour obtenir de nouveaux capitaux, sont portés en réduction des capitaux d'emprunt à l'égard desquels ils ont été engagés et ils sont comptabilisés dans les charges financières selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais de financement liés à la facilité de crédit renouvelable sont comptabilisés avec les autres actifs.

e. Capital social

Actions ordinaires

Les actions ordinaires sont classées dans les capitaux propres. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires sont comptabilisés en déduction des capitaux propres, après déduction de toute incidence fiscale. Les dividendes versés aux détenteurs d'instruments de capitaux propres sont comptabilisés dans les capitaux propres.

v) Couvertures de flux de trésorerie

Lorsqu'un dérivé est désigné comme l'instrument de couverture dans une couverture de l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui sont attribuables à un risque particulier associé à un actif ou à un passif comptabilisé ou à une transaction prévue et hautement probable qui pourrait influencer sur le résultat net, la partie efficace des variations de la juste valeur du dérivé est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et présentée dans le cumul des autres éléments du résultat global dans les capitaux propres.

Le montant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est sorti et inclus dans le résultat net de la même période que celle au cours de laquelle les flux de trésorerie couverts influent sur le résultat net sous le même poste figurant aux états consolidés du résultat net et du résultat global que l'élément couvert.

Si l'instrument de couverture ne satisfait plus aux critères de la comptabilité de couverture, s'il arrive à échéance ou s'il est vendu, résilié ou exercé, la comptabilité de couverture cessera d'être pratiquée, de manière prospective.

Si l'on ne s'attend plus à ce que la transaction prévue se réalise, le solde du cumul des autres éléments du résultat global est alors comptabilisé immédiatement dans le résultat net.

Lorsque l'élément couvert est un actif non financier, le montant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est transféré au résultat net dans la même période que celle au cours de laquelle l'élément couvert influe sur le résultat net.

Les contrats à terme normalisés sur le gaz naturel et une partie des swaps de taux d'intérêt ont été désignés par la Société comme étant des éléments de couverture de flux de trésorerie afin qu'elle puisse se prémunir contre les fluctuations du prix du gaz naturel et des taux d'intérêt.

M) COMPTABILISATION DES PRODUITS

La Société tire des produits de la vente de produits finis, notamment du sucre et des produits de l'érable. La Société comptabilise les produits une fois que toutes les obligations de prestation ont été remplies, soit généralement au moment précis où elle transfère le contrôle des produits finis à un client, ce qui a lieu lors de l'expédition des produits finis à partir des installations de la Société ou lors de la livraison des produits dans les locaux du client. Certains contrats de vente de produits finis prévoient des rabais sur les prix et/ou des remises sur quantité en fonction des ventes totales pour une période donnée, ce qui donne lieu à une contrepartie variable. Au moment de la vente, des estimations sont établies pour les éléments donnant lieu à une contrepartie variable, selon les modalités du programme ou du contrat de vente.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

3. Principales méthodes comptables (suite)

M) COMPTABILISATION DES PRODUITS (SUITE)

L'estimation se fonde sur l'expérience passée, les tendances actuelles et d'autres facteurs connus. Les ventes sont comptabilisées déduction faite des rabais commerciaux et des remises, compte non tenu des taxes de vente.

N) PRODUITS FINANCIERS ET CHARGES FINANCIÈRES

Les produits financiers comprennent les produits d'intérêts tirés de sommes investies et les charges financières comprennent les charges d'intérêts sur les emprunts. Les variations de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt sont comptabilisées initialement dans les autres éléments du résultat global lors de l'établissement de la couverture de flux de trésorerie et transférées soit dans les produits financiers soit dans les charges financières de la période au cours de laquelle les flux de trésorerie couverts influent sur le résultat net. La variation nette de juste valeur des swaps de taux d'intérêt qui ne satisfait pas à la comptabilité de couverture est comptabilisée dans les charges financières nettes. Les charges d'intérêts sont comptabilisées à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif.

O) IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

La charge d'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés dans le résultat net, sauf dans la mesure où ils se rapportent à un regroupement d'entreprises ou pour les éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global.

L'impôt exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé ou récupéré au titre du bénéfice imposable ou de la perte fiscale d'une année, d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et il comprend également tout ajustement de l'impôt sur le résultat payable relativement à des années antérieures.

L'impôt différé est comptabilisé au titre des écarts temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs aux fins de l'information financière et les montants utilisés à des fins fiscales. Aucun impôt différé n'est comptabilisé relativement aux écarts temporaires suivants : la comptabilisation initiale d'actifs ou de passifs dans le cadre d'une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui ne touche ni le résultat net comptable, ni le bénéfice imposable (la perte fiscale), ainsi que les différences qui se rapportent à des participations dans des filiales ou des entreprises contrôlées conjointement, dans la mesure où il est probable que ces différences ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible. En outre, aucun impôt différé n'est comptabilisé au titre des écarts temporaires imposables qui résultent de la comptabilisation initiale du goodwill. L'impôt différé est évalué selon les taux d'impôt dont on attend l'application aux écarts temporaires lorsque ceux-ci s'inverseront, en fonction des lois adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture. Les actifs d'impôt différé et les passifs d'impôt différé peuvent être compensés si l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser des actifs et passifs d'impôt exigible, et si les actifs d'impôt différé et les passifs d'impôt différé concernent l'impôt sur le résultat prélevé par la même administration fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs d'impôt exigible et de réaliser les actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs d'impôt et de régler les passifs simultanément.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé au titre des pertes fiscales et crédits d'impôt inutilisés ainsi qu'au titre des écarts temporaires déductibles, dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces éléments pourront être imputés. De plus, l'incidence d'une variation des taux d'impôt sur les actifs et passifs d'impôt différé est comptabilisée dans le résultat net de la période à laquelle l'adoption ou la quasi-adoption est effectuée, sauf si elle concerne un élément comptabilisé soit dans les autres éléments du résultat global, soit directement dans les capitaux propres de la période courante ou d'une période antérieure. Les actifs d'impôt différé sont examinés à la date de clôture, et sont réduits lorsque la réalisation de l'avantage fiscal connexe n'est plus probable.

P) RÉSULTAT PAR ACTION

La Société présente le résultat de base et le résultat dilué par action pour ses actions ordinaires. Le résultat de base par action se calcule en divisant le bénéfice ou la perte attribuable aux actionnaires ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Aux fins du calcul du résultat dilué par action, le bénéfice ou la perte attribuable aux actionnaires ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation doivent être ajustés pour tenir compte des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives découlant de la conversion des débetures convertibles et des options d'achat d'actions dans le cours.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

3. Principales méthodes comptables (suite)

Q) NOUVELLES NORMES ET INTERPRÉTATIONS ADOPTÉES

La société a adopté les normes et interprétations suivantes dans ses états financiers consolidés pour l'exercice ouvert le 2 octobre 2022.

- Améliorations annuelles des normes IFRS 2018–2020
- Contrats déficitaires – Coût d'exécution d'un contrat (modifications d'IAS 37)
- Référence au cadre conceptuel (modifications d'IFRS 3)

L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence sur les états financiers consolidés.

(R) NOUVELLES NORMES ET INTERPRÉTATIONS N'AYANT PAS ENCORE ÉTÉ ADOPTÉES

Un certain nombre de nouvelles normes et de normes et interprétations modifiées ne s'appliquent pas encore à l'exercice clos le 30 septembre 2023 et n'ont pas été appliquées lors de l'établissement des présents états financiers consolidés. Les nouvelles normes ainsi que les normes et interprétations modifiées faisant actuellement l'objet d'un examen sont les suivantes.

- Définition des estimations comptables (modifications d'IAS 8)
- Initiative concernant les informations à fournir – Méthodes comptables (modifications d'IAS 1 et de l'énoncé de pratiques en IFRS 2)
- Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants (modifications d'IAS 1)
- Impôt différé rattaché à des actifs et des passifs issus d'une même transaction (modifications d'IAS 12)
- Obligation locative découlant d'une cession-bail (modifications d'IFRS 16 *Contrat de location*)
- Accords de financement de fournisseurs (modifications d'IAS 7 et d'IFRS 7)

La Société n'a pas l'intention d'adopter les modifications dans ses états financiers consolidés avant l'exercice ouvert le 1^{er} octobre 2023. La Société ne s'attend pas à ce que les modifications aient une incidence importante sur les états financiers consolidés.

4. Charges d'amortissement

Les charges d'amortissement ont été imputées aux états consolidés du résultat net et du résultat global de la façon suivante.

	30 septembre 2023	Pour les exercices clos les 1 ^{er} octobre 2022
	\$	\$
Amortissement des immobilisations corporelles		
Coût des ventes	17 161	17 276
Charges administratives et de vente	633	492
	17 794	17 768
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation		
Coût des ventes	1 500	2 836
Charges administratives et de vente	3 186	1 679
	4 686	4 515
Amortissement des immobilisations incorporelles		
Charges administratives et de vente	3 806	3 865
Charges d'amortissement totales	26 286	26 148

Notes afférentes aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

5. Charges financières nettes

Comptabilisés dans le bénéfice net (perte nette)

	Pour les exercices clos les	
	30 septembre 2023	1 ^{er} octobre 2022
	\$	\$
Charges d'intérêts sur les débetures convertibles subordonnées non garanties, y compris la charge de désactualisation de 1 024 \$ (969 \$ en 2022) (note 21)	8 530	8 413
Intérêts sur la facilité de crédit renouvelable	7 293	5 063
Intérêts sur billets de premier rang garantis, y compris la charge de désactualisation de 158 \$ (116 \$ en 2022)	3 639	3 595
Amortissement des frais de financement différés	1 231	1 240
Intérêts sur le solde à payer au fournisseur, les <i>Producteurs et Productrices Acéricoles du Québec</i>	2 265	900
Autres charges d'intérêts	21	157
Intérêts au titre de la désactualisation des obligations locatives	1 075	1 000
Variation nette de juste valeur des swaps de taux d'intérêt (note 9)	523	(2 801)
Charges financières nettes	24 577	17 567

6. Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat

	Pour les exercices clos les	
	30 septembre 2023	1 ^{er} octobre 2022
	\$	\$
Charge d'impôt exigible		
Période à l'étude	15 024	15 263
Ajustements au titre des exercices antérieurs	(348)	(988)
Charge d'impôt exigible	14 676	14 275
Charge (recouvrement) d'impôt différé		
Comptabilisation et renversement des écarts temporaires	3 564	(2 774)
Ajustements au titre des exercices antérieurs	357	813
Charge (recouvrement) d'impôt différé	3 921	(1 961)
Total de la charge d'impôt sur le résultat	18 597	12 314

Impôt sur le résultat comptabilisé dans les autres éléments du résultat global

	30 septembre 2023			Pour les exercices clos les		
	Avant impôt	Incidence fiscale	Après impôt	Avant impôt	Incidence fiscale	Après impôt
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Couvertures de flux de trésorerie	(16 994)	4 362	(12 632)	17 323	(4 447)	12 876
Profits actuariels au titre des régimes à prestations définies	14 530	(3 708)	10 822	11 332	(2 909)	8 423

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

6. Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat (suite)

Rapprochement du taux d'impôt effectif

La charge d'impôt sur le résultat diffère du montant calculé en appliquant les taux d'impôt fédéral et provinciaux canadiens au bénéfice (perte) avant la charge d'impôt sur le résultat. Cette différence et les incidences fiscales connexes s'expliquent comme suit.

	30 septembre 2023		Pour les exercices clos les	
	%	\$	%	\$
Bénéfice (perte) avant impôt sur le résultat	-	70 386	-	(4 254)
Impôt sur le résultat selon le taux d'impôt de la Société prévu par la loi	27,00	19 004	27,00	(1 149)
Variations liées aux éléments suivants:				
Variations des taux d'impôt des différentes autorités fiscales	(0,77)	(540)	0,93	(40)
Dépréciation du goodwill non déductible	-	-	(317,36)	13 500
Charges (revenus) non déductibles	0,18	124	(4,18)	178
Ajustements au titre des exercices antérieurs	0,01	9	4,12	(175)
	26,42	18 597	(289,49)	12 314

7. Clients et autres débiteurs

	30 septembre 2023	1 ^{er} octobre 2022
	\$	\$
Comptes clients	109 353	110 758
Moins les pertes de crédit attendues	(598)	(567)
	108 755	110 191
Autres débiteurs	7 953	8 277
Dépôts de garantie initiaux auprès de courtiers en marchandises	1 544	1 739
	118 252	120 207

La Société accorde du crédit à ses clients dans le cours normal des activités.

La direction est d'avis que le risque de crédit et de pertes de valeur relatif aux comptes clients et autres débiteurs de la Société est limité pour les raisons suivantes.

- Clientèle très diversifiée sur le plan des segments de marché.
- Ratio créances irrécouvrables radiées/produits totaux inférieur à 0,1 % pour chacun des cinq derniers exercices (radiations moyennes inférieures à 0,2 million de dollars par année). Pour l'exercice 2023, les radiations se sont élevées à 0,1 million de dollars (0,1 million de dollars au 1^{er} octobre 2022). Toutes les radiations de créances irrécouvrables sont imputées aux charges administratives et de vente.
- Pourcentage des comptes clients en souffrance depuis plus de 90 jours inférieur à 1 % (moins de 2 % au 1^{er} octobre 2022) et pourcentage des comptes clients en règle (moins de 30 jours) supérieur à 90 % au 30 septembre 2023 (84 % au 1^{er} octobre 2022).

Les comptes clients et autres débiteurs ont été donnés en garantie additionnelle permanente à l'égard de tous les emprunts actuels et futurs consentis par les prêteurs, au moyen d'un contrat de garantie générale conclu avec les prêteurs de la Société.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

8. Stocks

	30 septembre 2023	1 ^{er} octobre 2022
	\$	\$
Stocks de matière première	172 444	166 125
Production en cours	10 511	10 000
Produits finis	47 770	38 146
	230 725	214 271
Matériel d'emballage et fournitures d'exploitation	17 733	15 795
Pièces de rechange et autres	18 810	16 640
	267 268	246 706

Les coûts des ventes passés en charges au cours de l'exercice se rapportent intégralement à des éléments d'inventaires, à l'exception des coûts fixes engagés à Taber, en Alberta, après la campagne de coupe en tranches des betteraves, et aux ajustements à la valeur de marché des instruments financiers dérivés.

Au 30 septembre 2023, les stocks comptabilisés dans le coût des ventes se sont chiffrés à 949,4 millions de dollars (862,7 millions de dollars au 1^{er} octobre 2022).

9. Instruments financiers et gestion des risques financiers

A) CLASSEMENT ET JUSTE VALEUR

Le tableau ci-dessous présente les valeurs comptables et les justes valeurs des actifs financiers et des passifs financiers, ainsi que leur niveau dans la hiérarchie de la juste valeur. Il ne comprend pas d'information quant à la juste valeur d'actifs financiers et de passifs financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur dans la mesure où la valeur comptable correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur (qui est la situation pour la trésorerie, les clients et autres débiteurs, le découvert bancaire, la facilité de crédit renouvelable et les fournisseurs et autres créditeurs).

	Valeur comptable				Juste valeur	
	Juste valeur - instruments de couverture	Juste valeur par le biais du compte de résultat	Coût amorti	Total	Niveau dans la hiérarchie de la juste valeur	Valeur
30 septembre 2023	\$	\$	\$	\$		\$
Actifs financiers évalués à la juste valeur						
Contrats à terme normalisés sur le sucre	-	331	-	331	Niveau 1	331
Contrats de change à terme	-	69	-	69	Niveau 2	69
Contrats sur le gaz naturel utilisés comme couverture	4 445	-	-	4 445	Niveau 2	4 445
Contrats de swap de taux d'intérêt utilisés comme couverture	5 606	-	-	5 606	Niveau 2	5 606
Autres contrats de swap de taux d'intérêt	-	1 854	-	1 854	Niveau 2	1 854
	10 051	2 254	-	12 305		
Actifs financiers non évalués à la juste valeur						
Trésorerie	-	-	46	46		
Clients et autres débiteurs	-	-	118 252	118 252		
	-	-	118 298	118 298		
Passifs financiers évalués à la juste valeur						
Contrats à terme normalisés sur le gaz naturel utilisés comme couverture	(28)	-	-	(28)	Niveau 2	(28)
Contrats de change à terme	-	(1 112)	-	(1 112)	Niveau 2	(1 112)
	(28)	(1 112)	-	(1 140)		
Passifs financiers non évalués à la juste valeur						
Facilité de crédit renouvelable	-	-	(158 000)	(158 000)		
Fournisseurs et autres créditeurs	-	-	(164 404)	(164 404)		
Billets de premier rang garantis	-	-	(98 212)	(98 212)	Niveau 2	(81 800)
Débitures convertibles subordonnées non garanties	-	-	(151 711)	(151 711)	Niveau 1	(150 700)
	-	-	(572 327)	(572 327)		

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

9. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

A) CLASSEMENT ET JUSTE VALEUR (SUITE)

	Valeur comptable				Juste valeur	
	Juste valeur - instruments de couverture	Juste valeur par le biais du compte de résultat	Coût amorti	Total	Niveau dans la hiérarchie de la juste valeur	Valeur
1^{er} octobre 2022						
	\$	\$	\$	\$		\$
Actifs financiers évalués à la juste valeur						
Contrats à terme normalisés sur le sucre	-	561	-	561	Niveau 1	561
Contrats de change à terme	-	237	-	237	Niveau 2	237
Contrats à terme normalisés sur le gaz naturel	21 634	-	-	21 634	Niveau 2	21 634
Contrats de swap de taux d'intérêt utilisés comme couverture	5 383	-	-	5 383	Niveau 2	5 383
Autres contrats de swap de taux d'intérêt	-	2 377	-	2 377	Niveau 2	2 377
	27 017	3 175	-	30 192		
Actifs financiers non évalués à la juste valeur						
Trésorerie	-	-	151	151		
Clients et autres débiteurs	-	-	120 207	120 207		
	-	-	120 358	120 358		
Passifs financiers évalués à la juste valeur						
Contrats de change à terme	-	(7 719)	-	(7 719)	Niveau 2	(7 719)
	-	(7 719)	-	(7 719)		
Passifs financiers non évalués à la juste valeur						
Facilité de crédit renouvelable	-	-	(126 000)	(126 000)		
Fournisseurs et autres créditeurs	-	-	(177 435)	(177 435)		
Billets de premier rang garantis	-	-	(98 901)	(98 901)	Niveau 2	(85 200)
Débiteures convertibles subordonnées non garanties	-	-	(149 699)	(149 699)	Niveau 1	(152 100)
	-	-	(552 035)	(552 035)		

B) DÉRIVÉS ET COUVERTURE

Le tableau qui suit présente la valeur comptable des instruments financiers dérivés de la Société au 30 septembre 2023 et au 1^{er} octobre 2022.

	Actifs financiers		Passifs financiers	
	Courants	Non courants	Courants	Non courants
	30 septembre 2023		30 septembre 2023	
	\$	\$	\$	\$
Instruments financiers dérivés évalués à la juste valeur par le biais du résultat net :				
Contrats à terme normalisés sur le sucre	331	-	-	-
Contrats de change à terme	-	69	1 112	-
Swaps de taux d'intérêt	1 373	481	-	-
Instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie efficaces :				
Contrats à terme normalisés sur le gaz naturel	-	4 445	28	-
Swaps de taux d'intérêt	3 315	2 291	-	-
	5 019	7 286	1 140	-

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

9. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

B) DÉRIVÉS ET COUVERTURE (SUITE)

	Actifs financiers		Passifs financiers	
	Courants	Non courants	Courants	Non courants
	1 ^{er} octobre 2022		1 ^{er} octobre 2022	
	\$	\$	\$	\$
Instruments financiers dérivés évalués à la juste valeur par le biais du résultat net :				
Contrats à terme normalisés sur le sucre	561	-	-	-
Contrats de change à terme	-	237	7 643	76
Swaps de taux d'intérêt	965	1 412	-	-
Instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie efficaces :				
Contrats à terme normalisés sur le gaz naturel	7 858	13 776	-	-
Swaps de taux d'intérêt	2 198	3 185	-	-
	11 582	18 610	7 643	76

	Pour les exercices clos les					
	Montant imputé au coût des ventes Profit (perte) latent(e)		Montant imputé aux produits financiers (charges)		Autres éléments du résultat global	
	30 septembre 2023	1 ^{er} octobre 2022	30 septembre 2023	1 ^{er} octobre 2022	30 septembre 2023	1 ^{er} octobre 2022
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Instruments financiers dérivés évalués à la juste valeur par le biais du résultat net :						
Contrats à terme normalisés sur le sucre	11 018	1 325	-	-	-	-
Contrats de change à terme	974	(7 532)	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêt	-	-	(523)	2 801	-	-
Instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie efficaces :						
Contrats à terme normalisés sur le gaz naturel	-	-	-	-	(17 217)	10 132
Swaps de taux d'intérêt	-	-	-	-	223	7 191
	11 992	(6 207)	(523)	2 801	(16 994)	17 323

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

9. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

B) DÉRIVÉS ET COUVERTURE (SUITE)

Le tableau qui suit présente un sommaire des composantes des instruments de couverture du cumul des autres éléments du résultat global de la Société au 30 septembre 2023 et au 1^{er} octobre 2022 :

	30 septembre 2023			1 ^{er} octobre 2022		
	Contrats à terme normalisés sur le gaz naturel	Swap de taux d'intérêt	Total	Contrats à terme normalisés sur le gaz naturel	Swaps de taux d'intérêt	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde d'ouverture du cumul des autres éléments du résultat global	22 344	4 574	26 918	12 212	(2 617)	9 595
Impôt sur le résultat	(6 247)	(555)	(6 802)	(3 646)	1 291	(2 355)
Solde d'ouverture du cumul des autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt sur le résultat	16 097	4 019	20 116	8 566	(1 326)	7 240
Variation de la juste valeur des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	(17 217)	223	(16 994)	10 132	7 191	17 323
Impôt sur le résultat	4 419	(57)	4 362	(2 601)	(1 846)	(4 447)
Solde de clôture du cumul des autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt sur le résultat	3 299	4 185	7 484	16 097	4 019	20 116

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2023, les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie ont été considérés comme pleinement efficaces et aucune inefficacité n'a été comptabilisée en résultat net.

Des gains nets d'environ 2,4 millions de dollars présentés dans le cumul des autres éléments du résultat global devraient être reclassés dans le résultat net au cours des douze prochains mois.

C) RISQUE DE MARCHANDISE

Le risque de marchandises correspond au risque que la juste valeur d'un instrument financier ou les flux de trésorerie futurs attendus de celui-ci varient en raison de fluctuations des prix des marchandises.

La Société conclut deux types de contrats sur marchandises :

i) Sucre

Pour se protéger contre les fluctuations du sucre brut sur le marché mondial, la Société suit un programme de couverture rigoureux pour tous les achats de sucre de canne brut et toutes les ventes de sucre raffiné. Chaque fois qu'un fournisseur de sucre fixe le prix du sucre brut, un contrat à terme normalisé sur le sucre correspondant est vendu pour les mêmes quantités, périodes et valeurs sous-jacentes. Chaque fois qu'un client fixe le prix du sucre raffiné, le volume correspondant de sucre brut est acheté pour les mêmes quantités, périodes et valeurs sous-jacentes. La Société a comme politique de couvrir tous les achats de sucre de canne brut et toutes les ventes de sucre raffiné lorsque les prix sont fixés par ses fournisseurs et clients. Elle surveille, chaque jour, ses positions nettes sur les contrats à terme normalisés sur le sucre par rapport aux promesses d'achats et de ventes de marchandises à prix établis pour s'assurer que les couvertures appropriées ont été conclues.

Le conseil d'administration a approuvé un programme de pré-couverture économique relativement aux opérations de la Société visant la betterave. Ce programme a recours à des contrats à terme normalisés sur le sucre et il vise certaines ventes de sucre de betteraves qui auront lieu dans l'avenir, à la condition que des contrats avec les producteurs de betteraves à sucre de l'Alberta soient en vigueur au moment opportun.

Le conseil d'administration a également approuvé un portefeuille de négociation comprenant des contrats dérivés sur le sucre visant un maximum de 15 000 tonnes métriques.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

9. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

C) RISQUE DE MARCHANDISES (SUITE)

i) Sucre (suite)

Le tableau qui suit présente les contrats à terme normalisés sur le sucre brut de la Société ainsi que la juste valeur de ces contrats d'achat et de vente de sucre brut au 30 septembre 2023 et au 1^{er} octobre 2022.

	30 septembre 2023			1 ^{er} octobre 2022		
	Valeur initiale des contrats à terme normalisés	Valeur actuelle des contrats	Profit (perte) lié(e) à la juste valeur	Valeur initiale des contrats à terme normalisés	Valeur actuelle des contrats	Profit (perte) lié(e) à la juste valeur
	(\$ US)	(\$ US)	(\$ US)	(\$ US)	(\$ US)	(\$ US)
Achats						
De 0 à 12 mois	103 167	119 965	16 798	113 148	110 436	(2 712)
De 12 à 24 mois	8 102	9 950	1 848	45 243	44 277	(966)
Plus de 24 mois	166	186	20	4 195	4 046	(149)
	111 435	130 101	18 666	162 586	158 759	(3 827)
Ventes						
De 0 à 12 mois	(128 088)	(139 517)	(11 429)	(139 108)	(132 030)	7 078
De 12 à 24 mois	-	-	-	(28 224)	(28 157)	67
Plus de 24 mois	-	-	-	(56)	(54)	2
	(128 088)	(139 517)	(11 429)	(167 388)	(160 241)	7 147
Position nette	(16 653)	(9 416)	7 237	(4 802)	(1 482)	3 320
Cours du change à la clôture de la période			1,3560			1,3814
Valeur nette (\$ CA)			9 814			4 586
Moins les décaissements (encaissements) d'appels de marges à la clôture de l'exercice			(9 483)			(4 025)
Actif (passif) net (\$ CA)			331			561

Tous les contrats à terme normalisés sur le sucre sont négociés par l'intermédiaire d'une importante chambre de compensation de la New York Intercontinental Exchange. Les règlements du secteur des contrats à terme normalisés aux États-Unis sont principalement déterminés par autoréglementation, le rôle de la Federal Commodity Futures Trading Commission consistant surtout à exercer une surveillance afin d'assurer que l'autoréglementation fonctionne en continu et qu'elle soit efficace.

La chambre de compensation utilisée est l'un des organismes financiers les plus importants au monde sur le plan de la capitalisation dont les notes de crédit à long terme sont excellentes. Des règlements en trésorerie (« appels de marges ») doivent être effectués quotidiennement lorsque des gains ou des pertes découlent de la négociation de contrats à terme normalisés, et ce, pour le compte de chacun des clients. Pour ces raisons, la Société ne prévoit pas que des risques de crédit découleront des contrats à terme normalisés sur le sucre brut, lesquels sont des instruments dérivés.

Le tableau qui suit présente les contrats à terme normalisés sur le sucre brut futurs de la Société au 30 septembre 2023 et au 1^{er} octobre 2022.

	30 septembre 2023			1 ^{er} octobre 2022		
	Volume T.M.	Valeur actuelle moyenne par T.M (\$ US)	Valeur actuelle des contrats (\$ US)	Volume T.M.	Valeur actuelle moyenne par T.M. (\$ US)	Valeur actuelle des contrats (\$ US)
Achats	235 421	552,63	130 101	422 122	376,10	158 759
Ventes	(235 726)	567,94	(133 878)	(424 307)	377,65	(160 241)
Précouverture visant la betterave	(9 884)	570,47	(5 639)	-	-	-
	(10 189)	s. o.	(9 416)	(2 185)	s. o.	(1 482)
Cours du change à la clôture de la période			1,3560			1,3814
Valeur actuelle des contrats (\$ CA)			(12 767)			(2 047)

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

9. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

C) RISQUE DE MARCHANDISES (SUITE)

i) Sucre (suite)

Au 30 septembre 2023, une hausse hypothétique de la valeur du sucre brut de 0,05 \$ US la livre (soit environ 110,0 \$ US la tonne métrique), toutes les autres variables demeurant constantes, aurait entraîné une diminution du bénéfice net d'environ 1,1 million de dollars, selon le risque ponctuel au 30 septembre 2023 (diminution du bénéfice net (perte nette) de 0,2 million de dollars au 1^{er} octobre 2022 pour une hausse de 0,05 \$ US la livre). Une baisse hypothétique de la valeur du sucre brut de 0,02 \$ US la livre (soit environ 44,00 \$ US la tonne métrique), toutes les autres variables demeurant constantes, aurait entraîné une augmentation du bénéfice net d'environ 0,4 million de dollars (augmentation du bénéfice net (perte nette) de 0,1 million de dollars au 1^{er} octobre 2022 pour une baisse de 0,02 \$ US).

À l'exception de la préouverture visant la betterave, la direction est d'avis que les hypothèses dont il est question précédemment ne sont pas représentatives étant donné que la Société détient des contrats d'achat de sucre brut avec livraison physique et des contrats de vente de sucre raffiné avec livraison physique qui, dès leur réalisation, contrebalanceraient dans une large mesure les profits ou les pertes qui découleraient d'une diminution ou d'une augmentation du cours des marchandises. Pour la préouverture de betteraves, si, le 30 septembre 2023, la valeur du sucre brut avait augmenté de 0,05 \$ US la livre (soit environ 110,00 \$ US la tonne métrique) et que toutes les autres variables restaient constantes, l'impact sur le bénéfice net (perte nette) aurait été une diminution d'environ 1,1 million de dollars (calculé uniquement sur l'exposition ponctuelle le 30 septembre 2023). Si la valeur du sucre brut avait diminué de 0,02 \$ US la livre (soit environ 44,00 \$ US la tonne métrique) et que toutes les autres variables étaient restées constantes, l'impact sur le bénéfice net (perte nette) aurait été une augmentation d'environ 0,4 million de dollars. La Société n'avait aucun contrat de préouverture de betteraves au 1^{er} octobre 2022.

ii) Gaz naturel

Afin d'atténuer le risque global de prix lié aux achats de gaz naturel destiné aux activités de fabrication, le conseil d'administration a approuvé l'utilisation de contrats à terme normalisés sur le gaz naturel. Les contrats à terme normalisés sur le gaz naturel ne sont pas conclus à des fins de spéculation. La Société suit ses positions et les notes de solvabilité de ses contreparties. Elle n'entrevoit pas de pertes pouvant découler de la non-exécution des obligations de ses contreparties. Le tableau qui suit présente les contrats sur le gaz naturel de la Société ainsi que la juste valeur de ces contrats qui visent des achats de gaz naturel.

	30 septembre 2023			1 ^{er} octobre 2022				
	Contrats (10 000 MBtu)	Valeur initiale des contrats à terme normalisés	Valeur actuelle des contrats	Profit (perte) lié(e) à la juste valeur	Contrats (10 000 MBtu)	Valeur initiale des contrats à terme normalisés	Valeur actuelle des contrats	Profit (perte) lié(e) à la juste valeur
		(\$ US)	(\$ US)	(\$ US)		(\$ US)	(\$ US)	(\$ US)
Achats								
Moins d'un an		7 848	7 827	(21)		9 445	15 134	5 689
Plus d'un an et jusqu'à deux ans		5 828	7 697	1 869		4 788	7 964	3 176
Plus de deux ans et jusqu'à trois ans		6 966	9 343	2 377		4 673	8 188	3 515
Plus de trois ans		21 234	20 266	(968)		6 167	9 448	3 281
	1 300	41 876	45 133	3 257	974	25 073	40 734	15 661
Cours du change à la clôture de la période				1,3560				1,3814
Actif (passif) net (\$ CA)				4 417				21 634

Les achats de gaz naturel prévus, soit les éléments couverts, sont utilisés dans le calcul de l'inefficacité de la couverture. Aucune inefficacité n'a été comptabilisée dans le résultat net étant donné que la variation de la valeur de l'instrument de couverture utilisé pour le calcul de l'inefficacité était égale ou inférieure à la variation de la valeur des éléments couverts utilisés aux fins de calcul de l'inefficacité.

Si, le 30 septembre 2023, le prix du marché du gaz naturel avait augmenté de 1,00 \$ US et que toutes les autres variables étaient demeurées constantes, les autres éléments du résultat global auraient augmenté de 13,0 millions de dollars (augmentation des autres éléments du résultat global de 10,1 millions de dollars au 1^{er} octobre 2022) en raison de la variation de la juste valeur de nos contrats à terme sur le gaz naturel. Si la valeur du gaz naturel avait diminué de 1,00 \$ US et que toutes les autres variables restaient constantes, cela aurait un effet égal mais opposé sur les autres éléments du résultat global.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

9. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

C) RISQUE DE MARCHANDISES (SUITE)

ii) Gaz naturel (suite)

La direction est d'avis que ces incidences concernant le gaz naturel ne sont pas représentatives puisque les écarts se contrebalancent en grande partie à l'achat et à l'utilisation du gaz naturel. À cette date, les gains et pertes sur la liquidation des contrats sur le gaz naturel contrebalanceraient en grande partie les augmentations ou les diminutions correspondantes lors des opérations physiques réelles.

D) RISQUE DE CHANGE

Le risque de change correspond au risque que la juste valeur d'un instrument financier ou les flux de trésorerie futurs attendus de celui-ci varient en raison de fluctuations des cours de change. Les risques de change importants liés aux flux de trésorerie de la Société découlent principalement des éléments suivants :

- ventes en dollars américains pour les secteurs du sucre et des produits de l'érable;
- achats de sucre blanc raffiné importé;
- achats de gaz naturel;
- ventes de sous-produits;
- ventes de sucre raffiné et de sous-produits de Taber;
- fret maritime; et
- achats d'immobilisations corporelles pour les secteurs du sucre et des produits de l'érable.

La Société atténue son risque de change en concluant des contrats de change à terme.

Le risque de crédit lié aux contrats de change découle de la possibilité qu'une contrepartie à un tel contrat, dans le cadre duquel la Société tire un profit latent, ne respecte pas ses engagements aux termes du contrat. Le risque de crédit est de loin inférieur au notionnel du fait qu'il est plafonné en tout temps à la fluctuation des cours du change s'appliquant au principal.

L'échéance des contrats de change à terme est inférieure à quatre ans. Les contrats visent surtout le dollar américain et, à l'occasion, l'euro, la livre sterling et le dollar australien. Les contreparties à ces contrats sont d'importants établissements financiers canadiens. La Société ne prévoit aucune incidence négative importante sur sa situation financière en raison de sa participation à ces types de contrats. Elle ne prévoit pas non plus que les contreparties à ces contrats ne respecteront pas leurs engagements.

Les contrats de change à terme de la Société visant l'achat de sucre brut, la vente de sucre raffiné, l'achat de gaz naturel et l'achat d'immobilisations corporelles pour le secteur du sucre sont décrits plus bas. En outre, pour le secteur des produits de l'érable, la Société couvre son exposition aux variations de change visant les flux de trésorerie devant être tirés de ses ventes à des clients américains en particulier au moyen de contrats de change à terme.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

9. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

D) RISQUE DE CHANGE (SUITE)

Le tableau qui suit présente les contrats de change de la Société au 30 septembre 2023 et au 1^{er} octobre 2022.

	30 septembre 2023			
	Valeur initiale des contrats	Valeur initiale des contrats	Valeur actuelle des contrats	Profit (perte) lié(e) à la juste valeur
	(\$ US/EUR/GBR/AUD)	(\$ CA)	(\$ CA)	(\$ CA)
Sucre				
Achats – dollars américains				
Moins d'un an	89 510	119 999	121 214	1 215
Plus d'un an et jusqu'à deux ans	7 402	9 844	9 987	143
De deux à trois ans	615	837	832	(5)
	97 527	130 680	132 033	1 353
Ventes – dollars américains				
Moins d'un an	(107 470)	(143 600)	(145 568)	(1 968)
Plus d'un an et jusqu'à deux ans	(4 710)	(6 284)	(6 356)	(72)
De deux à trois ans	(60)	(79)	(81)	(2)
	(112 240)	(149 963)	(152 005)	(2 042)
Total – dollars américains – Sucre	(14 713)	(19 283)	(19 972)	(689)
Produits de l'érable				
Achats – dollars américains				
Moins d'un an	2 100	2 821	2 846	25
Ventes – dollars américains				
Moins d'un an	(44 468)	(59 859)	(60 201)	(342)
Plus d'un an et jusqu'à deux ans	(2 919)	(3 935)	(3 951)	(16)
De deux à trois ans				
	(47 387)	(63 794)	(64 152)	(358)
Total – dollars américains – Produits de l'érable	(45 287)	(60 973)	(61 306)	(333)
Produits de l'érable				
Achats – euros				
Moins d'un an	185	275	267	(8)
Plus d'un an et jusqu'à deux ans	74	111	108	(3)
	259	386	375	(11)
Ventes – euros				
Moins d'un an	(4 131)	(5 930)	(5 942)	(12)
Plus d'un an et jusqu'à deux ans	(229)	(343)	(334)	9
	(4 360)	(6 273)	(6 276)	(3)
Total – euros – Produits de l'érable	(4 101)	(5 887)	(5 901)	(14)
Produits de l'érable				
Ventes – dollars australiens				
Moins d'un an	(3 250)	(2 849)	(2 844)	5
Total – dollars australiens – Produits de l'érable	(3 250)	(2 849)	(2 844)	5
Produits de l'érable				
Ventes – livre sterling				
Moins d'un an	(416)	(694)	(687)	7
Total – livre sterling – Produits de l'érable	(416)	(694)	(687)	7
Total – devises	(67 767)	(89 686)	(90 710)	(1 024)

De plus, la Société détient 1 000 dollars américains d'options pour exercer des contrats de change au cours de l'exercice 2024 au cours du change du dollar américain par rapport au dollar canadien de 1,50. La juste valeur de ces options représente une perte de 19 dollars (aucune option en circulation au 1^{er} octobre 2022).

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

9. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

D) RISQUE DE CHANGE (SUITE)

	1 ^{er} octobre 2022			
	Valeur initiale des contrats	Valeur initiale des contrats	Valeur actuelle des contrats	Profit (perte) lié(e) à la juste valeur
	(\$ US/EUR/AUD)	(\$ CA)	(\$ CA)	(\$ CA)
Sucre				
Achats – dollars américains				
Moins d'un an	75 969	98 821	104 840	6 019
Plus d'un an et jusqu'à deux ans	12 882	16 718	17 632	914
De deux à trois ans	2 720	3 552	3 707	155
	91 571	119 091	126 179	7 088
Ventes – dollars américains				
Moins d'un an	(147 127)	(191 697)	(203 043)	(11 346)
Plus d'un an et jusqu'à deux ans	(9 009)	(11 511)	(12 336)	(825)
De deux à trois ans	(440)	(553)	(598)	(45)
	(156 576)	(203 761)	(215 977)	(12 216)
Total – dollars américains – Sucre	(65 005)	(84 670)	(89 798)	(5 128)
Produits de l'érable				
Achats – dollars américains				
Moins d'un an	500	688	691	3
Ventes – dollars américains				
Moins d'un an	(34 788)	(45 801)	(48 017)	(2 216)
Plus d'un an et jusqu'à deux ans	(549)	(709)	(756)	(47)
De deux à trois ans	-	-	-	-
	(35 337)	(46 510)	(48 773)	(2 263)
Total – dollars américains – Produits de l'érable	(34 837)	(45 822)	(48 082)	(2 260)
Produits de l'érable				
Ventes – euros				
Moins d'un an	(2 457)	(3 304)	(3 371)	(67)
Plus d'un an et jusqu'à deux ans	(1 019)	(1 381)	(1 410)	(29)
Total – euros – Produits de l'érable	(3 476)	(4 685)	(4 781)	(96)
Produits de l'érable				
Ventes – dollars australiens				
Moins d'un an	(3 102)	(2 750)	(2 748)	2
Total – dollars australiens – Produits de l'érable	(3 102)	(2 750)	(2 748)	2
Total – devises	(106 420)	(137 927)	(145 409)	(7 482)

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

9. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

D) RISQUE DE CHANGE (SUITE)

Les risques de change importants auxquels la Société était exposée à la clôture des exercices indiqués s'établissaient comme suit :

	30 septembre 2023	1 ^{er} octobre 2022
	(\$ US)	(\$ US)
Instruments financiers évalués au coût amorti		
Trésorerie	604	5 602
Clients et autres débiteurs, y compris les dépôts de garantie initiaux	27 478	29 991
Fournisseurs et autres créditeurs	(7 136)	(9 883)
	20 946	25 710
Instruments financiers désignés comme instruments de flux de couverture de flux de trésorerie à la juste valeur par le biais du résultat net		
Valeur actuelle nette des contrats à terme normalisés sur le sucre brut	9 416	1 482
Contrats sur le gaz naturel	(41 876)	(25 074)
	(32 460)	(23 592)
Risque total découlant des éléments ci-dessus	(11 514)	2 118
Contrats de change à terme	(60 000)	(99 842)
Exposition brute	(71 514)	(97 724)
Achats de sucre à prix établis, mais non reçus	(143 006)	(162 315)
Engagements fermes liés aux contrats de vente à terme normalisés en dollars américains	181 232	236 570
Fret maritime	(500)	(289)
Autre	-	67
Exposition nette	(33 788)	(23 691)

Au 30 septembre 2023, le cours du change du dollar américain par rapport au dollar canadien était de 1,3560 \$ (1,3814 \$ au 1^{er} octobre 2022).

Compte tenu du montant brut à risque à la clôture de l'exercice présenté plus haut et en présumant que toutes les autres variables demeurent constantes, particulièrement le prix du sucre brut et du gaz naturel, une hausse de 0,05 \$ du dollar canadien entraînerait une augmentation du bénéfice net (perte nette) de 2,6 millions de dollars (augmentation du bénéfice net de 3,6 millions de dollars au 1^{er} octobre 2022), alors qu'une baisse de 0,05 \$ du dollar canadien aurait un effet équivalent, mais inverse sur le bénéfice net (perte nette).

La direction est d'avis que l'incidence sur le montant brut à risque n'est pas représentative étant donné qu'elle devrait être ajustée afin de tenir compte des opérations, qui n'ont pas été inscrites aux états consolidés de la situation financière à la clôture de l'exercice, mais qui ont été conclues au cours de l'exercice, et seront comptabilisées lorsque les transactions matérielles auront lieu.

Le montant net à risque découle essentiellement de la politique de la Société qui consiste à ne pas utiliser de couverture à l'égard du risque de change découlant des contrats à terme normalisés sur le gaz naturel d'une durée de plus de douze mois. Une hausse de 0,05 \$ du dollar canadien entraînerait une augmentation du bénéfice net (perte nette) de 1,2 million de dollars pour l'exercice 2023 (augmentation du bénéfice net (perte nette) de 0,9 million de dollars au 1^{er} octobre 2022), alors qu'une baisse de 0,05 \$ du dollar canadien aurait l'effet équivalent inverse sur le bénéfice net (perte nette).

Les contrats de vente à terme de sucre représentent, en grande partie, des contrats conclus lorsque le sucre est facturé à un client. Étant donné que la composante sucre brut des contrats de vente à terme et les achats de sucre dont le prix est établi, mais non reçu sont en dollars américains, il n'est pas nécessaire de couvrir la devise de la composante sucre brut, d'où l'ajustement pour les achats de sucre dont le prix est établi, mais non reçu. Il comprend également les ventes de sucre raffiné de Taber en dollars américains. Comme tout le sucre de betterave est payé en dollars canadiens, les contrats de vente Taber en dollars américains doivent être couverts financièrement pour le risque de change.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

9. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

D) RISQUE DE CHANGE (SUITE)

Certaines ventes sont effectuées en dollars américains. Dans le cas de ces ventes, la valeur du sucre brut n'est pas couverte puisque les contrats à terme normalisés correspondants sont également en dollars américains. Seules la marge sur le sucre raffiné et la marge sur le fret maritime en dollars américains sont couvertes contre le risque de change.

Le fret maritime pour le sucre brut est en dollars américains, de sorte que des contrats de change à terme de gré à gré sont conclus pour couvrir le risque de change.

E) RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque que la juste valeur d'un instrument financier ou les flux de trésorerie futurs attendus de celui-ci varient en raison de fluctuations des taux d'intérêt sur le marché. La Société conclut des contrats de swap de taux d'intérêt afin de fixer le taux d'intérêt à l'égard d'une partie importante des prélèvements prévus sur la facilité de crédit renouvelable. Le tableau suivant présente les contrats de swap en cours, par échéances.

Exercice au cours duquel a eu lieu la conclusion du contrat	Période	Valeur totale (\$)
Exercice 2019	12 mars 2019 au 28 juin 2024 – 2,08 %	20 000
Exercice 2019	28 juin 2022 au 28 juin 2024 – 2,17 %	80 000
Exercice 2020	3 octobre 2019 au 28 juin 2024 – 1,68 %	20 000
Exercice 2020	24 février 2020 au 28 juin 2025 – 1,60 %	20 000
Exercice 2020	28 juin 2024 au 28 juin 2025 – 1,18 %	80 000

Les contreparties à ces swaps sont d'importants établissements financiers canadiens. La Société ne prévoit aucune incidence négative importante sur sa situation financière en raison de sa participation à ces types de contrats. Elle ne prévoit pas non plus que les contreparties à ces contrats ne respecteront pas leurs engagements.

Au 30 septembre 2023, la Société disposait d'un emprunt en trésorerie à court terme de 58,0 millions de dollars (26,0 millions de dollars au 1^{er} octobre 2022) et d'un emprunt en trésorerie à long terme de 198,2 millions de dollars (198,9 millions de dollars au 1^{er} octobre 2022). La Société détient 98,2 millions de dollars de billets garantis de premier rang à taux d'intérêt fixe et peut donc être exposée à la variation de la juste valeur (98,9 millions de dollars au 1^{er} octobre 2022). Les emprunts restants font normalement l'objet d'une acceptation bancaire de 30 ou 90 jours pour un montant variant entre 110,0 millions de dollars et 195,0 millions de dollars d'emprunts et empruntera soit au taux préférentiel prêts ou acceptations bancaires à plus court terme.

Pour atténuer le risque lié aux flux de trésorerie futurs découlant des fluctuations des taux d'intérêt, la Société conclut à l'occasion des contrats de swap de taux d'intérêt. Tous les autres emprunts qui sont contractés au-delà du montant notionnel total des contrats de swap sont donc exposés aux fluctuations des taux d'intérêt, à l'exception des billets garantis de premier rang à taux d'intérêt fixe.

Pour l'exercice clos le 30 septembre 2023, une hausse hypothétique de 50 points de base des taux d'intérêt des emprunts non couverts par les contrats de swap de taux d'intérêt utilisés comme couverture aurait entraîné une diminution du bénéfice net (perte nette) de 0,3 million de dollars (diminution du bénéfice net de 0,1 million de dollars au 1^{er} octobre 2022), alors qu'une baisse aurait eu un effet contraire du même montant sur le bénéfice net (perte nette).

i) Réforme du taux d'intérêt de référence :

Taux Interbancaire Offert à Londres (« LIBOR »)

Depuis le 30 juin 2023, les taux LIBOR en dollars américains restants d'une durée de 1 mois, de 3 mois, de 6 mois et de 12 mois ont été abandonnés ou ont cessé d'être représentatifs. L'administrateur du LIBOR continuera de publier les taux d'une durée de 1 mois, de 3 mois et de 6 mois selon une méthodologie synthétique non représentative jusqu'au 30 septembre 2024.

Canadian Dollar Offered Rate (« CDOR »)

La Société détient actuellement des swaps de taux d'intérêt qui ont des parties variables indexées au CDOR en dollars canadiens. Le 28 juin 2024, les taux CDOR en dollars canadiens restants d'une durée de 1 mois, de 2 mois et de 3 mois seront abandonnés ou ne seront plus représentatifs. Les swaps et les relations de couverture de flux de trésorerie au taux CDOR en dollars canadiens de la Société s'étendent au-delà de la date prévue d'abandon du CDOR.

Les taux de référence alternatifs recommandés pour le LIBOR et le CDOR sont respectivement le Secured Overnight Financing Rate (SOFR) et le Canadian Overnight Repo Rate Average (CORRA).

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

9. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

E) RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT (SUITE)

La Société a évalué dans quelle mesure ses relations de couverture de flux de trésorerie sont soumises à l'incertitude liée à la réforme du taux d'intérêt de référence. Les éléments couverts et les instruments de couverture de la Société continuent d'être indexés au CDOR. Les taux de référence sont cotés chaque jour et les flux de trésorerie au taux CDOR sont échangés avec les contreparties de la manière habituelle.

F) RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit correspond au risque que la Société subisse une perte financière si un client ou une autre partie à un instrument financier n'est pas en mesure de respecter ses obligations contractuelles. La Société est d'avis que son risque de crédit est limité, à l'exception des éléments décrits à la note 7, « Clients et autres débiteurs », et à la note 9, « Instruments financiers ».

G) RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité découle de l'éventualité que la Société ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations à l'échéance de celles-ci. Les tableaux qui suivent présentent les échéances contractuelles des passifs financiers, y compris les paiements d'intérêts estimés.

	30 septembre 2023				
	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Jusqu'à 12 mois	De plus de 12 mois et jusqu'à 24 mois	Plus de 24 mois
	\$	\$	\$	\$	\$
Passifs financiers non dérivés					
Facilité de crédit renouvelable	158 000	158 000	-	-	158 000
Fournisseurs et autres créditeurs	164 404	164 404	164 404	-	-
Billets garantis de premier rang	98 212	100 000	-	-	100 000
	420 616	422 404	164 404	-	258 000
Instruments financiers dérivés évalués à la juste valeur par le biais du résultat net					
Contrats à terme normalisés sur le sucre (montant net) ¹⁾	(331)	(12 768)	(26 512)	13 492	252
Contrats de change à terme (montant net) ¹⁾	1 043	(89 686)	(89 837)	(607)	758
Intérêt sur les contrats de swap	(1 854)	812	572	240	-
Instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie efficaces					
Contrats sur le gaz naturel ¹⁾	(4 417)	61 200	10 614	10 437	40 149
Intérêt sur les contrats de swap	(5 606)	2 558	1 850	708	-
	(11 165)	(37 884)	(103 313)	24 270	41 159
	409 451	384 520	61 091	24 270	299 159

1) Selon les montants notionnels tels qu'ils sont présentés ci-dessus.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

9. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

(G) RISQUE DE LIQUIDITÉ (SUITE) :

	1 ^{er} octobre 2022				
	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Jusqu'à 12 mois	De plus de 12 mois et jusqu'à 24 mois	Plus de 24 mois
	\$	\$	\$	\$	\$
Passifs financiers non dérivés					
Facilité de crédit renouvelable	126 000	126 000	-	-	126 000
Fournisseurs et autres créiteurs	177 435	177 435	177 435	-	-
Billets garantis de premier rang	98 901	100 000	-	-	100 000
	402 336	403 435	177 435	-	226 000
Instruments financiers dérivés évalués à la juste valeur par le biais du résultat net					
Contrats à terme normalisés sur le sucre (montant net) ¹⁾	(561)	(2 047)	(29 831)	22 268	5 516
Contrats de change à terme (montant net) ¹⁾	7 482	(137 927)	(144 043)	3 117	2 999
Intérêt sur les contrats de swap	(2 377)	1 549	737	572	240
Instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie efficaces					
Contrats sur le gaz naturel ¹⁾	(21 634)	56 270	20 906	11 001	24 363
Intérêt sur les contrats de swap	(5 383)	4 719	2 152	1 850	717
	(22 473)	(77 436)	(150 079)	38 808	33 835
	379 863	325 999	27 356	38 808	259 835

1) Selon les notionnels tels qu'ils sont présentés ci-dessus.

Les débetures subordonnées convertibles non garanties de 151,7 millions de dollars (149,7 millions de dollars au 1^{er} octobre 2022) ont été exclues de ce qui précède en raison de l'option qu'a la Société de s'acquitter de son obligation au moment du remboursement ou de l'échéance en émettant des actions.

La Société effectue des emprunts aux termes de sa facilité de crédit renouvelable (se reporter à la note 16, « Facilité de crédit renouvelable »). La Société a l'intention de maintenir un niveau d'endettement aux termes de la facilité de crédit renouvelable compris entre 140,0 millions de dollars et 265,0 millions de dollars. Tous les autres passifs financiers non dérivés devraient être financés au moyen des clients et autres débiteurs recouverts et des flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation. Le projet d'expansion dans l'est du pays devrait être financé par une combinaison de divers instruments financiers, y compris la facilité de crédit renouvelable, des prêts d'investissement Québec pour un montant allant jusqu'à 65,0 millions de dollars, ainsi que d'autres emprunts et/ou instruments de capitaux propres.

Les instruments financiers dérivés au titre des contrats sur le sucre brut, sur le gaz naturel et de change à terme devraient être financés au moyen du fonds de roulement de la Société.

Au 30 septembre 2023, la Société disposait d'une ligne de crédit inutilisée de 107,0 millions de dollars (74,0 millions de dollars au 1^{er} octobre 2022), d'un solde de trésorerie de 0,1 million de dollars (0,2 million de dollars au 1^{er} octobre 2022). Le 1^{er} novembre 2023, la Société a augmenté sa facilité de crédit renouvelable de 75,0 millions de dollars à 340,0 millions de dollars.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

10. Immobilisations corporelles

	Terrains	Bâtiments	Matériel et outillage	Barils	Mobilier et agencements	Travaux en cours	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coût ou coût présumé							
Solde au 2 octobre 2021	18 089	84 351	348 388	2 797	8 145	27 537	489 307
Entrées	-	61	288	153	151	23 402	24 055
Transferts	-	1 617	11 824	-	721	(14 162)	-
Dispositions	-	-	(117)	-	-	-	(117)
Effet des variations des cours de change	-	4	3	2	4	-	13
Solde au 1 ^{er} octobre 2022	18 089	86 033	360 386	2 952	9 021	36 777	513 258
Entrées	-	6	230	-	(30)	37 210	37 416
Transferts	-	11 137	31 097	-	1 230	(43 464)	-
Dispositions	-	-	(1 614)	-	-	-	(1 614)
Effet des variations des cours de change	-	(1)	(8)	-	(1)	-	(10)
Solde au 30 septembre 2023	18 089	97 175	390 091	2 952	10 220	30 523	549 050
Amortissement cumulé							
Solde au 2 octobre 2021	-	30 589	209 777	1 767	5 461	-	247 594
Amortissement	-	2 431	14 165	366	806	-	17 768
Dispositions	-	-	(73)	-	-	-	(73)
Effet des variations des cours de change	-	-	-	-	-	-	-
Solde au 1 ^{er} octobre 2022	-	33 020	223 869	2 133	6 267	-	265 289
Amortissement	-	3 216	13 308	285	985	-	17 794
Dispositions	-	-	(1 218)	-	-	-	(1 218)
Solde au 30 septembre 2023	-	36 236	235 959	2 418	7 252	-	281 865
Valeur comptable nette							
Au 1 ^{er} octobre 2022	18 089	53 013	136 517	819	2 754	36 777	247 969
Au 30 septembre 2023	18 089	60 939	154 132	534	2 968	30 523	267 185

Aucune perte de valeur n'a été comptabilisée au cours de l'exercice 2023 et de l'exercice 2022.

Toute subvention reçue est portée en réduction des entrées d'immobilisations corporelles. Une somme de 0,7 million de dollars a été comptabilisée à cet effet pour l'exercice en cours (néant au 1^{er} octobre 2022).

Toutes les immobilisations corporelles ont été données en garantie à l'égard de la facilité de crédit (se reporter à la note 16, « Facilité de crédit renouvelable »).

Au cours de l'exercice 2023, la Société a inscrit à l'actif des coûts de 11,2 millions de dollars liés à l'expansion des installations de production et de logistique des activités de raffinage du sucre dans l'est du pays, soit dans les villes de Montréal et Toronto. Ce montant comprend des coûts d'emprunt inscrits à l'actif de 0,4 million de dollars, calculés en utilisant un taux de capitalisation de 6,3 %. Ces coûts sont inclus dans les travaux en cours.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

11. Actifs au titre de droits d'utilisation

	Terrains	Bâtiments	Matériel et outillage	Total
	\$	\$	\$	\$
Coût				
Solde au 2 octobre 2021	40	18 914	7 952	26 906
Entrées	-	7 861	981	8 842
Dispositions	-	-	(243)	(243)
Effet des variations des cours de change	-	68	11	79
Solde au 1 ^{er} octobre 2022	40	26 843	8 701	35 584
Entrées	-	5 555	6 538	12 093
Dispositions	-	(1 629)	-	(1 629)
Effet des variations des cours de change	-	(16)	(2)	(18)
Solde au 30 septembre 2023	40	30 753	15 237	46 030
Amortissement cumulé				
Solde au 2 octobre 2021	-	6 211	2 169	8 380
Amortissement	-	3 327	1 188	4 515
Dispositions	-	-	(243)	(243)
Solde au 1 ^{er} octobre 2022	-	9 538	3 114	12 652
Amortissement	-	3 253	1 433	4 686
Dispositions	-	(1 281)	-	(1 281)
Solde au 30 septembre 2023	-	11 510	4 547	16 057
Valeur comptable nette				
Au 1 ^{er} octobre 2022	40	17 305	5 587	22 932
Au 30 septembre 2023	40	19 243	10 690	29 973

12. Immobilisations incorporelles

	Logiciels	Relations clients	Marques ¹⁾	Autres	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Coût					
Solde au 2 octobre 2021	4 413	34 513	5 857	574	45 357
Entrées	95	-	-	-	95
Solde au 1 ^{er} octobre 2022	4 508	34 513	5 857	574	45 452
Entrées	432	-	-	-	432
Solde au 30 septembre 2023	4 940	34 513	5 857	574	45 884
Amortissement cumulé					
Solde au 2 octobre 2021	2 942	14 101	-	280	17 323
Amortissement	414	3 422	-	29	3 865
Solde au 1 ^{er} octobre 2022	3 356	17 523	-	309	21 188
Amortissement	335	3 442	-	29	3 806
Solde au 30 septembre 2023	3 691	20 965	-	338	24 994
Valeur comptable nette					
Au 1 ^{er} octobre 2022	1 152	16 990	5 857	265	24 264
Au 30 septembre 2023	1 249	13 548	5 857	236	20 890

¹⁾ À durée de vie indéfinie.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

13. Autres actifs

Les frais de financement différés représentent les honoraires et frais liés à l'accord sur les facilités de crédits renouvelable (note 16, « Facilité de crédit renouvelable »). Ces frais, sont amortis sur la durée de la facilité de crédit renouvelable, qui vient à échéance le 23 novembre 2026.

14. Passifs d'impôt différé

Les passifs d'impôt différé comprennent les écarts temporaires suivants.

	30 septembre 2023	1 ^{er} octobre 2022
	\$	\$
Actifs (passifs) nets		
Immobilisations corporelles	(41 618)	(37 289)
Actifs au titre de droits d'utilisation	(7 737)	(5 977)
Immobilisations incorporelles	(5 566)	(6 488)
Avantages du personnel	739	4 757
Obligations locatives	7 857	6 039
Instruments financiers dérivés	(5 307)	(6 803)
Pertes reportées	7 832	5 283
Goodwill	(2 934)	(2 863)
Provisions	434	728
Frais de financement différés	(640)	(857)
Autres	1 452	1 241
	(45 488)	(42 229)

Au 30 septembre 2023, aucun passif d'impôt différé n'a été comptabilisé pour les différences temporelles découlant des investissements dans les filiales car la Société contrôle les décisions affectant la réalisation de ces passifs et il est probable que les différences temporelles ne se renverseront pas dans un avenir prévisible.

L'évolution des écarts temporaires au cours des exercices considérés se présente comme suit.

	Solde au 1 ^{er} octobre 2022	Comptabilisé dans le résultat net	Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	Solde au 30 septembre 2023
Immobilisations corporelles	(37 289)	(4 330)	1	(41 618)
Actifs au titre de droits d'utilisation	(5 977)	(1 766)	6	(7 737)
Immobilisations incorporelles	(6 488)	923	(1)	(5 566)
Avantages du personnel	4 757	(310)	(3 708)	739
Obligations locatives	6 039	1 823	(5)	7 857
Instruments financiers dérivés	(6 803)	(2 866)	4 362	(5 307)
Pertes reportées	5 283	2 549	-	7 832
Goodwill	(2 863)	(79)	8	(2 934)
Provisions	728	(294)	-	434
Frais de financement différés	(857)	217	-	(640)
Autres	1 241	212	(1)	1 452
	(42 229)	(3921)	662	(45 488)

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

14. Passifs d'impôt différé (suite)

	Solde au 2 octobre 2021	Comptabilisé dans le résultat net	Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	Solde au 1 ^{er} octobre 2022
Immobilisations corporelles	(35 926)	(1 358)	(5)	(37 289)
Actifs au titre de droits d'utilisation	(4 855)	(1 096)	(26)	(5 977)
Immobilisations incorporelles	(7 705)	1 208	9	(6 488)
Avantages du personnel	6 847	819	(2 909)	4 757
Obligations locatives	4 840	1 175	24	6 039
Instruments financiers dérivés	(3 834)	1 478	(4 447)	(6 803)
Report prospectif de pertes	6 918	(1 635)	-	5 283
Goodwill	(2 729)	(95)	(39)	(2 863)
Provisions	982	(254)	-	728
Frais de financement différés	(874)	17	-	(857)
Autres	(464)	1 702	3	1 241
	(36 800)	1 961	(7 390)	(42 229)

15. Goodwill et immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie

Recouvrabilité des unités génératrices de trésorerie (« UGT »)

Aux fins du test de dépréciation, le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie sont affectés aux secteurs d'exploitation de la Société, lesquels représentent, au sein de la Société, les niveaux les plus bas auxquels le goodwill et les immobilisations incorporelles font l'objet d'un suivi pour les besoins de la gestion interne, de la façon suivante.

	30 septembre 2023	1 ^{er} octobre 2022
	\$	\$
Sucre		
Goodwill	229 952	229 952
Produits de l'érable		
Goodwill	3 055	3 055
Marques	5 857	5 857
	238 864	238 864

Au moment d'évaluer si le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie font l'objet d'une dépréciation, la valeur comptable des secteurs (y compris le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie) est comparée à leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable des secteurs correspond à la plus élevée entre leur valeur d'utilité et leur juste valeur, diminuée des coûts de la disposition.

A) SECTEUR DU SUCRE

La Société a effectué un test de dépréciation annuel à l'égard du goodwill au 30 septembre 2023, et les montants recouvrables estimés dépassaient la valeur comptable des secteurs. Par conséquent, aucune dépréciation n'a été relevée.

Le montant recouvrable est calculé en fonction de la valeur d'utilité. Les principales hypothèses utilisées pour l'estimation du montant recouvrable figurent ci-après. Les hypothèses correspondent aux prévisions de la direction quant à l'évolution des tendances qui caractériseront les secteurs pertinents et se fondent sur des données historiques provenant à la fois de sources extérieures et de sources intérieures.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

15. Goodwill et immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie (suite)

A) SECTEUR DU SUCRE (suite)

	2023	2022
	%	%
Taux d'actualisation avant impôt	12,1	10,7
Taux de croissance final	2,6	2,3
Taux de croissance du BAIIA prévu (moyenne pour les cinq prochains exercices)	3,2	2,0

Le taux d'actualisation correspond à une mesure avant impôt estimée en fonction de données historiques sur le coût moyen pondéré du capital constaté pour le secteur ajusté pour l'incidence des risques et l'impôt.

Les projections en matière de flux de trésorerie comprennent les prévisions pour cinq ans et le taux de croissance final par la suite. Le taux de croissance final repose sur la meilleure estimation de la direction relative au taux de croissance composé annuel à long terme du BAIIA.

L'estimation du BAIIA prévu est fondée sur des résultats antérieurs ajustés pour tenir compte de la croissance des produits pour le premier exercice par rapport aux volumes de ventes prévus et de celle pour les exercices subséquents en fonction des niveaux de croissance moyens des cinq derniers exercices et de l'estimation de l'augmentation des volumes de ventes, compte non tenu du projet d'agrandissement et de la croissance des prix pour les cinq prochains exercices. Il a été supposé que les prix de vente augmenteraient en fonction de l'inflation prévue pour les cinq prochains exercices.

Selon la direction, il y a deux hypothèses principales qui pourraient amener la valeur comptable à dépasser la valeur recouvrable. Le tableau qui suit présente le montant selon lequel la valeur attribuée à ces hypothèses devrait être modifiée séparément pour faire en sorte que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable.

	2023	2022
	% points de base	% points de base
Taux d'actualisation avant impôt	3,4	2,9
Taux de croissance du BAIIA prévu	(4,4)	(2,3)

B) SECTEUR DES PRODUITS DE L'ÉRABLE

La Société a effectué le test de dépréciation annuel à l'égard du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie au 30 septembre 2023, et a déterminé le montant recouvrable en utilisant la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la JVDCV.

La JVDCV est le montant pouvant être obtenu de la vente de l'unité génératrice de trésorerie dans le cadre d'une transaction sans lien de dépendance entre des parties bien informées et consentantes, moins les coûts de cession. La hiérarchie de la juste valeur utilisée pour mesurer la JVDCV est de niveau 3. La direction a estimé ce montant en utilisant l'approche du marché qui intégrait des multiples comparables et de transaction qui ont été appliqués au BAIIA ajusté de l'exercice 2023 et au BAIIA budgétisé pour l'exercice 2024 pour en arriver à une fourchette de JVDCV. L'hypothèse clé était le multiple sélectionné sur la base de sociétés comparables dans le même secteur que l'UGT des produits de l'érable. D'autres hypothèses incluent un escompte sur la taille, le coût de cession et une prime liée au contrôle. Le multiple estimé variait de 7,4x à 17,5x BAIIA ajusté.

La Société a déterminé que la JVDCV dépassait la valeur comptable. Un changement raisonnable dans n'importe quelle hypothèse clé résulterait en une charge de dépréciation.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

16. Facilité de crédit renouvelable

La Société dispose d'un fonds de roulement disponible total de 265,0 millions de dollars en vertu de la facilité de crédit renouvelable, qui vient à échéance le 23 novembre 2026, auprès de laquelle elle peut emprunter au taux préférentiel, au taux SOFR ou en vertu d'acceptations bancaires, majoré de 20 à 250 points de base, sur la base de l'atteinte de certains ratios financiers.

Certains actifs de la Société, notamment des comptes clients, des stocks et des immobilisations corporelles, ont été donnés en garantie quant à la facilité de crédit renouvelable. Au 30 septembre 2023, des actifs de 630,0 millions de dollars ont été donnés en garantie (590,6 millions de dollars au 1^{er} octobre 2022). La Société doit se conformer à certaines clauses restrictives financières liées à cette facilité de crédit renouvelable sur une base trimestrielle. La Société respectait les clauses restrictives financières à la fin de l'exercice.

Les montants suivants étaient impayés sur la facilité de crédit renouvelable aux dates indiquées ci-après.

	30 septembre 2023	1 ^{er} octobre 2022
	\$	\$
Courant	58 000	26 000
Non courant	100 000	100 000
	158 000	126 000

La valeur comptable de la facilité de crédit renouvelable avoisine la juste valeur de celle-ci. Le modèle d'évaluation tient compte de la valeur actualisée des paiements prévus, actualisée à l'aide d'un taux d'actualisation ajusté au risque.

Le 1^{er} novembre 2023, afin de financer le fonds de roulement et l'expansion dans l'est du pays, Lantic a amendé sa facilité de crédit renouvelable en reportant la date d'échéance au 31 octobre 2027 et en augmentant le montant de disponibilité de 75,0 millions de dollars à 340,0 millions de dollars. De plus, afin de se conformer à la réforme du taux d'intérêt de référence, Lantic empruntera au taux préférentiel, au taux SOFR ou sous forme de prêt CORRA à terme ajusté (qui est le taux CORRA plus un ajustement variant de 29,547 à 32,138 points de base), plus 20 à 250 points de base, en fonction de l'atteinte de certains ratios financiers.

17. Fournisseurs et autres créiteurs

	30 septembre 2023	1 ^{er} octobre 2022
	\$	\$
Dettes fournisseurs	125 873	142 236
Autres créiteurs non commerciaux	4 081	3 603
Engagements liés au personnel	24 991	22 203
Dividendes à verser aux actionnaires	9 459	9 393
	164 404	177 435

Étant donné que le sirop d'érable n'est produit qu'une fois par année, les *Producteurs et productrices acéricoles du Québec* (les « PPAQ ») permettent aux acheteurs autorisés d'étaler le paiement de leurs achats au cours de l'année, au plus tard à la fin février. Le solde impayé au montant de 71,8 millions de dollars au 30 septembre 2023 (78,2 millions de dollars au 1^{er} octobre 2022) inclut dans les dettes fournisseurs, porte intérêt au taux de 5,5 % et il est payé en cinq versements mensuels (octobre, novembre, décembre, janvier et février).

Au cours de l'exercice, environ 90 % des achats de sirop d'érable ont été effectués par le biais des processus des PPAQ.

Les engagements liés au personnel représentent l'obligation de la Société envers les membres du personnel actuels et anciens au titre des salaires et droits à des congés accumulés dont le règlement est attendu dans l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

18. Provisions

	30 septembre 2023	1 ^{er} octobre 2022
	\$	\$
Solde d'ouverture	2 836	3 825
Nouvelles provisions	350	100
Provisions utilisées au cours de la période	(1 484)	(1 089)
Solde de clôture	1 702	2 836
Présentation sous les rubriques suivantes :		
Courant	1 415	1 503
Non courant	287	1 333
	1 702	2 836

Les provisions sont composées d'obligations liées à la mise hors service d'immobilisations qui correspondent au coût futur que la Société a prévu engager relativement au désamiantage des installations d'exploitation et aux réservoirs de stockage des huiles usées, de déchets chimiques ou d'autres matières dangereuses pour lesquels la Société a été en mesure de déterminer les coûts.

Le total du passif estimé au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations peut varier selon les modifications des lois et des règlements et à mesure que de nouvelles informations sur les activités de la Société sont disponibles. Le cas échéant, les modifications futures du montant total du passif estimé découlant de modifications des exigences, des lois, des règlements et des hypothèses concernant les activités d'exploitation seront comptabilisées de façon prospective à titre de changement d'estimations.

19. Obligations locatives

Les contrats de location de la Société visent essentiellement les entrepôts, les biens nécessaires à l'exploitation, les wagons et le matériel de production.

Le tableau suivant présente les obligations locatives inscrites aux états consolidés de la situation financière.

	30 septembre 2023	1 ^{er} octobre 2022
	\$	\$
Courant	4 364	3 991
Non courant	26 086	19 198

Le tableau suivant présente un sommaire du rapprochement des obligations locatives pour les exercices clos :

	30 septembre 2023	1 ^{er} octobre 2022
	\$	\$
Solde d'ouverture	23 189	18 492
Entrées	12 093	8 842
Dispositions	(498)	-
Paiement des obligations locatives	(5 419)	(5 150)
Intérêts au titre de la désactualisation	1 075	1 000
Autres	10	5
Solde de fermeture	30 450	23 189

Certains contrats de location comportent des options de prolongation ou de résiliation que la Société peut exercer avant la fin de la période pendant laquelle le contrat est non résiliable. La Société a exercé son jugement pour déterminer la durée des contrats assortis d'options de renouvellement ou de résiliation et elle a tenu compte dans son évaluation des obligations locatives de toute option de renouvellement ou de résiliation qu'elle a la certitude raisonnable d'exercer. La Société réévalue si elle a la certitude raisonnable d'exercer ces options, s'il se produit un événement ou un changement de circonstances important qui a une incidence sur l'appréciation initiale.

Les charges liées aux contrats de location à court terme et aux contrats de location dont la valeur de l'actif sous-jacent est faible ont été négligeables pour les périodes closes les 30 septembre 2023 et 1^{er} octobre 2022.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

19. Obligations locatives (suite)

La sortie de trésorerie totale liée aux contrats de location (y compris les intérêts) pour la période close le 30 septembre 2023 s'est élevée à 5,4 millions de dollars (5,2 millions de dollars au 1^{er} octobre 2022), et cette somme a été incluse dans les sorties de trésorerie liées aux activités de financement.

Les obligations locatives se présentent comme suit.

	30 septembre 2023			1 ^{er} octobre 2022		
	Paiements minimaux futurs au titre de la location	Intérêts	Valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location	Paiements minimaux futurs au titre de la location	Intérêts	Valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Moins d'un an	5 965	1 601	4 364	4 969	978	3 991
Plus d'un an et jusqu'à cinq ans	18 277	4 283	13 994	14 113	2 252	11 861
Plus de cinq ans	14 489	2 397	12 092	8 845	1 508	7 337
	38 731	8 281	30 450	27 927	4 738	23 189

20. Avantages du personnel

La Société est la promotrice de régimes de retraite à prestations définies (les « régimes de retraite ») ainsi que de régimes de soins de santé, d'assurance-maladie et d'assurance-vie (les « autres régimes d'avantages sociaux ») offerts à ses salariés.

Le tableau suivant présente un rapprochement des obligations en matière de retraite, des actifs des régimes et de la situation de capitalisation des régimes de retraite.

	30 septembre 2023	1 ^{er} octobre 2022
	\$	\$
Juste valeur des actifs des régimes :		
Régimes de retraite	115 940	105 868
Obligation au titre des prestations définies :		
Régimes de retraite	108 413	112 550
Autres régimes d'avantages sociaux	10 425	11 847
	118 838	124 397
Situation de capitalisation :		
Régimes de retraite	7 527	(6 682)
Autres régimes d'avantages sociaux	(10 425)	(11 847)
	(2 898)	(18 529)
Ajustement lié à l'expérience relatif aux passifs des régimes	(7 406)	(28 127)
Ajustement lié à l'expérience relatif aux actifs des régimes	7 292	(16 901)

La Société a déterminé, en se fondant sur les modalités et conditions des régimes de retraite à prestations définies et sur les exigences réglementaires (telles que les exigences de financement minimal) auxquelles sont assujettis les régimes des pays respectifs, que la valeur actualisée des remboursements ou des réductions de cotisations futures n'est pas inférieure au total de la juste valeur des actifs des régimes diminué du total de la valeur actualisée des obligations. Par conséquent, aucune diminution du passif au titre des régimes à prestations définies ne s'avérerait nécessaire au 30 septembre 2023 et au 1^{er} octobre 2022.

La Société évalue ses obligations au titre des prestations constituées ainsi que la juste valeur des actifs des régimes aux fins de la comptabilité à la clôture de chaque exercice. La dernière évaluation actuarielle aux fins de l'établissement de la situation de capitalisation des régimes de retraite a été effectuée en date du 1^{er} janvier 2022, et la prochaine évaluation obligatoire sera en date du 31 décembre 2024.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

20. Avantages du personnel (suite)

La répartition des actifs des principales catégories d'actifs des régimes s'établit comme suit.

	30 septembre 2023		1 ^{er} octobre 2022	
	%	\$	%	\$
Instruments de capitaux propres	61,5	71 303	58,4	61 827
Obligations d'État	34,7	40 231	38,7	40 971
Trésorerie et titres à court terme	3,8	4 406	2,9	3 070
	100,0	115 940	100,0	105 868

Le comité de retraite rédige la documentation sur la gestion de la répartition des actifs, révisé la politique de placement et, lorsque des modifications importantes y sont apportées, en recommande l'approbation par le conseil d'administration. Il fait également un suivi semestriel de la répartition des actifs des régimes de retraite afin de s'assurer du respect des limites établies à cet égard.

À la lumière des données historiques, les cotisations aux régimes de retraite à prestations définies devraient s'élever à environ 3,8 millions de dollars pour l'exercice 2024.

Les régimes de retraite exposent la Société aux risques énumérés ci-après.

i) Risque de placement

L'obligation au titre des prestations définies est calculée à l'aide d'un taux d'actualisation. Si le rendement des fonds est inférieur au taux d'actualisation, il y a création d'un déficit.

ii) Risque de taux d'intérêt

Toute variation des taux obligataires aura une incidence sur l'obligation au titre des prestations définies.

iii) Risque d'inflation

Le calcul de l'obligation au titre des prestations définies repose sur un taux d'inflation hypothétique. Un taux d'inflation réel supérieur à celui prévu aura pour effet d'accroître la valeur de l'obligation au titre des prestations définies.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

20. Avantages du personnel (suite)

L'évolution des régimes de retraite et autres avantages est la suivante :

	Pour les exercices clos les					
	30 septembre 2023			1 ^{er} octobre 2022		
	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages sociaux	Total	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages sociaux	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Variation de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies :						
Obligation au titre des prestations définies à l'ouverture de l'exercice	112 550	11 847	124 397	135 729	15 005	150 734
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1 853	185	2 038	2 989	311	3 300
Coût financier	5 680	573	6 253	4 633	507	5 140
Cotisations des membres du personnel	1 021	-	1 021	998	-	998
Paiements de prestations par le régime	(5 795)	-	(5 795)	(6 067)	-	(6 067)
Paiements de prestations par l'employeur	(970)	(700)	(1 670)	(841)	(740)	(1 581)
(Profits actuariels) pertes actuarielles (découlant de changements dans les hypothèses démographiques)	-	(681)	(681)	-	(671)	(671)
(Profits actuariels) pertes actuarielles découlant de changements dans les hypothèses financières	(6 170)	(707)	(6 877)	(25 937)	(2 758)	(28 695)
(Profits actuariels) pertes actuarielles découlant de l'expérience concernant les participants	244	(92)	152	1 046	193	1 239
Obligation au titre des prestations définies à la clôture de l'exercice	108 413	10 425	118 838	112 550	11 847	124 397
Variation de la juste valeur des actifs des régimes:						
Juste valeur des actifs des régimes à l'ouverture de l'exercice	105 868	-	105 868	121 435	-	121 435
Produit d'intérêts	5 441	-	5 441	4 100	-	4 100
Rendement des actifs des régimes (compte non tenu du produit d'intérêts)	7 292	-	7 292	(16 901)	-	(16 901)
Cotisations patronales	3 607	700	4 307	3 534	740	4 274
Cotisations des membres du personnel	1 021	-	1 021	998	-	998
Paiements de prestations par le régime	(5 795)	-	(5 795)	(6 067)	-	(6 067)
Paiements de prestations par l'employeur	(970)	(700)	(1 670)	(841)	(740)	(1 581)
Charges au titre des régimes	(524)	-	(524)	(390)	-	(390)
Juste valeur des actifs des régimes à la clôture de l'exercice	115 940	-	115 940	105 868	-	105 868

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

20. Avantages du personnel (suite)

Le montant net de l'obligation au titre des prestations définies peut être réparti entre les participants aux régimes comme suit.

	30 septembre 2023		1 ^{er} octobre 2022	
	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages sociaux	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages sociaux
	%	%	%	%
Participants actifs aux régimes	40,0	28,4	42,3	36,1
Participants retraités	55,4	71,6	54,1	63,9
Participants aux régimes différés	4,6	-	3,6	-
	100,0	100,0	100,0	100,0

La charge au titre des régimes de retraite à prestations définies de la Société s'est établie comme suit.

	Pour les exercices clos les					
	30 septembre 2023			1 ^{er} octobre 2022		
	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages sociaux	Total	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages sociaux	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coûts des régimes de retraite comptabilisés dans le bénéfice net (perte nette):						
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1 853	185	2 038	2 989	311	3 300
Charges liées aux prestations de retraite	524	-	524	390	-	390
Coût financier net	239	573	812	430	507	937
Réévaluations des autres avantages à long terme	(19)	(149)	(168)	16	90	106
Charge de retraite	2 597	609	3 206	3 825	908	4 733
Montants comptabilisés aux postes suivants :						
Coût des ventes	2 047	530	2 577	3 351	616	3 967
Charges administratives et de vente	550	79	629	474	292	766
	2 597	609	3 206	3 825	908	4 733

Le tableau qui suit présente les variations des gains actuariels et des pertes actuarielles comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

	Pour les exercices clos les					
	30 septembre 2023			1 ^{er} octobre 2022		
	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages sociaux	Total	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages sociaux	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Montant cumulé dans le résultat global à l'ouverture de l'exercice	(15 767)	(12 819)	(28 586)	(7 761)	(9 493)	(17 254)
Montant comptabilisé au cours de l'exercice	(13 199)	(1 331)	(14 530)	(8 006)	(3 326)	(11 332)
Montant cumulé dans le résultat global à la clôture de l'exercice	(28 966)	(14 150)	(43 116)	(15 767)	(12 819)	(28 586)
Montant comptabilisé au cours de l'exercice après impôt	(9 831)	(991)	(10 822)	(5 951)	(2 472)	(8 423)

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

20. Avantages du personnel (suite)

Les principales hypothèses retenues pour les évaluations actuarielles réalisées sont les suivantes.

	Pour les exercices clos les			
	30 septembre 2023		1 ^{er} octobre 2022	
	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages sociaux	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages sociaux
	%	%	%	%
Obligation au titre des prestations définies de la Société				
Taux d'actualisation	5,65	5,65	5,10	5,10
Taux des augmentations de salaire	3,00	3,00	3,00	3,50
Charge nette au titre des régimes d'avantages sociaux				
Taux d'actualisation	5,10	5,10	3,50	3,50
Taux des augmentations de salaire	3,00	3,50	3,00	3,00

Les hypothèses concernant les taux de mortalité futurs sont fondées sur des statistiques publiées et sur les tables de mortalité. Les durées de vie actuelles qui sous-tendent la valeur des passifs au titre des régimes à prestations définies sont les suivantes.

	30 septembre 2023	1 ^{er} octobre 2022
	\$	\$
Longévité à l'âge de 65 ans pour les retraités actuels		
Hommes	22,3	22,2
Femmes	24,9	24,9
Longévité à l'âge de 65 ans pour les membres actuels du personnel âgés de 45 ans		
Hommes	23,8	23,7
Femmes	26,2	26,2

Au 30 septembre 2023, le taux d'évolution hypothétique des frais médicaux était de 5,47 % (5,56 % au 1^{er} octobre 2022), il sera diminué uniformément jusqu'à 4,00 % en 2040 (4,00 % en 2040 au 1^{er} octobre 2022) et restera à ce niveau par la suite.

Le tableau qui suit présente les principales hypothèses pour l'exercice clos le 30 septembre 2023 et la sensibilité des obligations au titre des régimes à prestations définies et des coûts nets des régimes à prestations définies à une variation du taux en pourcentage de chacune de ces hypothèses.

L'analyse de sensibilité présentée dans le tableau repose sur des hypothèses et doit être utilisée avec prudence. Les sensibilités à chacune des principales hypothèses ont été calculées sans tenir compte de la modification des autres hypothèses. Les résultats réels pourraient entraîner la modification de plusieurs des principales hypothèses simultanément. Toute modification d'un facteur pourrait entraîner la modification d'un autre facteur, ce qui pourrait amplifier ou atténuer l'incidence de ces hypothèses.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

20. Avantages du personnel (suite)

	Pour l'exercice clos le 30 septembre 2023		Total
	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages sociaux	
	\$	\$	\$
(Diminution) augmentation de l'obligation au titre des prestations définies de la Société :			
Taux d'actualisation			
Incidence d'une augmentation de 1 %	(10 506)	(1 098)	(11 604)
Incidence d'une diminution de 1 %	13 496	1 363	14 859
Taux des augmentations de salaire			
Incidence d'une augmentation de 0,5 %	714	2	716
Incidence d'une diminution de 0,5 %	(661)	(3)	(664)
Mortalité			
99 % du taux prévu	207	29	236

Les taux d'évolution hypothétiques des frais médicaux ont un effet important sur les montants comptabilisés pour les régimes de soins médicaux. Une variation d'un point de pourcentage de ces taux aurait les effets suivants.

	Augmentation	Diminution
	\$	\$
Effet sur les obligations au titre des prestations définies	1 127	(925)

Au 30 septembre 2023, la durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies était de 11,5 ans (11,9 ans au 1^{er} octobre 2022).

21. Débentures convertibles subordonnées non garanties

Les débentures convertibles en circulation sont présentées dans le tableau suivant.

	30 septembre 2023	1 ^{er} octobre 2022
	\$	\$
Non courant		
Sixième série ⁱ⁾	57 425	57 425
Septième série ⁱⁱ⁾	97 575	97 575
Total de la valeur nominale	155 000	155 000
Moins les frais de financement différés, montant net	(1 547)	(2 535)
Moins la composante capitaux propres ^{i), ii)}	(6 930)	(6 930)
Charge de désactualisation cumulée	5 188	4 164
Total de la valeur comptable – non courant	151 711	149 699

A) SIXIÈME SÉRIE

Le 28 juillet 2017, la Société a émis 57,5 millions de dollars de débentures subordonnées convertibles non garanties à 5,00 % de sixième série (les « débentures de sixième série »), échéant le 31 décembre 2024, avec des intérêts payables semestriellement à terme échu le 30 juin et le 31 décembre de chaque année. Les débentures peuvent être converties au gré du porteur à tout moment avant l'échéance, à un prix de conversion de 8,26 \$ l'action.

Les débentures sont rachetables à un prix égal à leur capital majoré des intérêts courus impayés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

21. Débentures convertibles subordonnées non garanties (suite)

A) SIXIÈME SÉRIE (SUITE)

Au remboursement ou à l'échéance, la Société remboursera la dette des débentures convertibles en payant un montant égal au capital des débentures convertibles en circulation, majoré des intérêts courus et impayés sur celles-ci.

La Société peut, à son gré, choisir de remplir son obligation de rembourser le capital des débentures convertibles, qui doivent être rachetées ou qui sont arrivées à échéance, en émettant des actions aux porteurs des débentures convertibles. Le nombre d'actions à émettre sera déterminé en divisant la dette liée à la débenture convertible par 95 % du cours alors en vigueur sur le marché le jour précédant la date fixée pour le remboursement ou la date d'échéance, selon le cas.

La Société a affecté 2,6 millions de dollars des débentures de sixième série à une composante capitaux propres (net d'impôts un montant de 2,0 millions de dollars). Au cours de l'exercice, la Société a comptabilisé 0,4 million de dollars (0,4 million de dollars au 1^{er} octobre 2022 –) en charges financières au titre de la désactualisation des débentures de sixième série.

La Société a engagé une commission de placement et des frais d'émission de 2,7 millions de dollars, qui sont retranchés du passif au titre des débentures convertibles.

La juste valeur des débentures convertibles subordonnées non garanties de sixième série a été établie en fonction du cours d'instruments identiques, soit des données classées dans le niveau 1 de la hiérarchie des justes valeurs à trois niveaux. La juste valeur au 30 septembre 2023 était d'environ 56,3 millions de dollars (56,9 millions de dollars au 1^{er} octobre 2022).

B) SEPTIÈME SÉRIE

Le 28 mars 2018 et le 3 avril 2020, la Société a émis 85,0 millions de dollars et 12,8 millions de dollars pour un total de 97,8 millions de dollars, septième série, débentures subordonnées convertibles non garanties à 4,75 % (les « débentures de septième série »), échéant le 30 juin 2025, avec intérêts payables semestriellement à terme échu les 30 juin et 31 décembre de chaque année. Les débentures peuvent être converties au gré du porteur à tout moment avant l'échéance au prix de conversion de 8,85 \$ l'action.

Les débentures pourront être remboursées par anticipation à un prix égal au principal majoré des intérêts courus et impayés.

Au remboursement anticipé ou à la date d'échéance, la Société remboursera la dette relative aux débentures convertibles en payant une somme égale au principal des débentures en circulation ainsi que les intérêts courus et impayés sur celles-ci.

La Société peut, à son gré, choisir de remplir son obligation de rembourser le capital des débentures convertibles, qui doivent être rachetées ou qui sont arrivées à échéance, en émettant des actions aux porteurs des débentures convertibles. Le nombre d'actions à émettre sera déterminé en divisant la dette liée à la débenture convertible par 95 % du cours alors en vigueur sur le marché le jour précédant la date fixée pour le remboursement ou la date d'échéance, selon le cas.

La Société a attribué 4,3 millions de dollars (3,1 millions de dollars après impôt) de débentures de septième série à une composante capitaux propres. Au cours de l'exercice considéré, la Société a inscrit un montant de 0,6 million de dollars (0,6 million de dollars au 1^{er} octobre 2022) dans les charges financières au titre de la désactualisation des débentures de septième série.

La Société a engagé une commission de placement et des frais d'émission de 4,5 millions de dollars, qui sont retranchés du passif au titre des débentures convertibles.

La juste valeur des débentures convertibles subordonnées non garanties de septième série a été établie en fonction du cours d'instruments identiques, soit des données classées dans le niveau 1 de la hiérarchie des justes valeurs à trois niveaux. La juste valeur au 30 septembre 2023 était d'environ 94,4 millions de dollars (95,2 millions de dollars au 1^{er} octobre 2022).

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

22. Billets de premier rang garantis:

En 2021, la Société a émis un placement privé de 100 millions de dollars sous forme de billets garantis de premier rang (les « billets ») en vertu d'une convention d'achat de billets conclue avec certains investisseurs institutionnels. Les billets sont garantis et de même rang que la facilité de crédit renouvelable existante. Les billets sont dus le 30 avril 2031, portent intérêt à 3,49 %, et les intérêts sont payables semestriellement à terme échu en versements égaux les 30 avril et 30 octobre de chaque année et représentent les intérêts courus à compter de la date d'émission des billets.

Les billets sont classés et évalués au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le modèle d'évaluation tient compte de la valeur actualisée des paiements prévus, actualisée à l'aide d'un taux d'actualisation ajusté au risque. Au 30 septembre 2023, la juste valeur était d'environ 81,8 millions de dollars (85,2 millions de dollars au 1^{er} octobre 2022). La Société doit se conformer à certaines clauses restrictives financières liées à ces billets sur une base trimestrielle. La Société respectait les clauses restrictives financières à la fin de l'exercice.

23. Capital social et autres composantes des capitaux propres

Au 30 septembre 2023, un total de 105 096 120 actions ordinaires (104 372 045 au 1^{er} octobre 2022) étaient en circulation.

Au cours de l'exercice, 724 075 options d'achat d'actions ont été exercées pour un produit de 3,5 millions de dollars et le renversement de la rémunération à base d'actions comptabilisée antérieurement comptabilisée dans le surplus d'apport de 0,1 million de dollars (note 24) (685 122 options d'achat d'actions ont été exercées pour un produit net de 3,3 millions de dollars et le renversement de la rémunération à base d'actions comptabilisée antérieurement comptabilisée dans le surplus d'apport de 0,1 million de dollars pour l'exercice 2022).

La Société a déclaré un dividende trimestriel de 0,09 \$ par action pour les exercices 2023 et 2022.

La Société a déclaré les dividendes suivants.

	Pour les exercices clos les	
	30 septembre 2023	1 ^{er} octobre 2022
	\$	\$
Dividendes	37 752	37 500

Le 29 novembre 2023, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,09 \$ par action, lequel sera payable au plus tard le 1^{er} février 2024.

Surplus d'apport

Le compte de surplus d'apport sert à comptabiliser les montants découlant des attributions de paiements fondés sur des actions réglés en titres de capitaux propres (voir la note 24, « Rémunération fondée sur des actions »).

Gestion du capital

Les objectifs de la Société en matière de gestion de capital sont les suivants :

- investir suffisamment de capital dans l'infrastructure de fabrication de manière à assurer la stabilité et la nature concurrentielle des activités;
- assurer la stabilité des dividendes versés aux actionnaires;
- disposer de réserves de trésorerie suffisantes pour protéger les dividendes versés aux actionnaires; et répondre à ses besoins opérationnels pour gérer l'entreprise;
- maintenir un seuil d'endettement approprié qui fait en sorte que la Société soit à l'abri de contraintes financières quant à l'utilisation du capital;
- disposer d'une ligne de crédit suffisante, tout en considérant le ratio d'endettement.

D'ordinaire, la Société engage dans son exploitation environ 25,0 millions de dollars annuellement sous forme de dépenses d'investissement. Exceptionnellement, si des besoins particuliers en matière d'immobilisations surgissent, la Société peut investir au-delà de 25,0 millions de dollars. La direction est d'avis que ces investissements, combinés à une somme de 45,0 millions de dollars à 50,0 millions de dollars affectée en moyenne annuellement aux frais d'entretien, assurent la stabilité des activités de fabrication et améliore le caractère concurrentiel de ses coûts grâce à de nouvelles technologies ou à de nouveaux procédés.

L'objectif du conseil d'administration est de faire en sorte que les réserves de trésorerie suffisent à maintenir les dividendes à leur niveau actuel. Les dividendes aux actionnaires ne seront approuvés que lorsque l'administration aura minutieusement évalué divers facteurs, parmi lesquels la conjoncture concurrentielle, la capacité de maintenir le volume et les marges sur les ventes, les exigences en matière de performance d'exploitation et de capital des usines de fabrication et la durabilité de toute croissance.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

23. Capital social et autres composantes des capitaux propres (suite)

La Société dispose d'une facilité de crédit renouvelable de 265,0 millions de dollars en plus des billets garantis de premier rang de 100 millions de dollars qui ont été émis en 2021. Elle prévoit utiliser entre 140,0 millions de dollars et 265,0 millions de dollars de cette facilité de crédit renouvelable pour financer son fonctionnement normal au cours de l'exercice.

La Société passe en revue trimestriellement son ratio de dette totale/bénéfice avant les intérêts, l'impôt et l'amortissement, ajusté pour tenir compte de l'incidence de tous les instruments financiers dérivés (« BALIA ajusté ») de la société exploitante. Selon les clauses restrictives imposées par les prêteurs, ce ratio doit être maintenu sous la barre des 3,75:1. À la clôture de l'exercice, le ratio d'endettement de la société exploitante était de 2,52:1 pour l'exercice 2023 et de 2,29:1 pour l'exercice 2022.

Le conseil d'administration de la Société a approuvé l'accroissement de la capacité de production et de logistique de ses activités de raffinage du sucre de l'est du Canada. Le projet est planifié afin de fournir une capacité supplémentaire de 100 000 tonnes métriques de sucre blanc raffiné, à un coût approximatif de 200 millions de dollars. La société planifie financer la construction de ce projet via une combinaison d'emprunts et d'instruments de capitaux propres. En lien avec ce projet, le 1^{er} novembre 2023, la société a augmenté sa facilité de crédit renouvelable d'un montant de 75 millions de dollars à 340 millions de dollars, et a renégocié des allègements temporaires au calcul des clauses restrictives de cette facilité de crédit pour la période de construction d'une durée estimée se compléter au cours du premier semestre de l'exercice 2026.

La Société n'a pas recours à des ratios de capitaux propres dans la gestion de ses obligations en matière de capital.

24. Rémunération fondée sur des actions

(A) RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS RÉGLÉE EN TITRES DE CAPITAUX PROPRES

La Société a réservé un total de 6 000 000 d'actions ordinaires (6 000 000 d'actions ordinaires au le 1^{er} octobre 2022) pour émission à un prix égal au cours moyen des opérations effectuées pendant les cinq jours de bourse précédant la date d'attribution. Les options peuvent être exercées jusqu'à concurrence de 20 % des actions visées par les options par année, et ce, à partir du jour qui suit la date du premier anniversaire de l'attribution des options, et elles viendront à échéance après dix ans. Dans le cas d'une cessation d'emploi, d'une démission, d'un départ à la retraite, d'un décès ou d'une invalidité de longue durée, toutes les options sur les actions attribuées aux termes du régime d'options sur actions pour lesquelles les droits n'ont pas été acquis doivent faire l'objet d'une renonciation.

Le 12 décembre 2022, un total de 666 347 options ont été attribuées à un prix de 5,85 \$ par action ordinaire à certains hauts dirigeants.

Les justes valeurs, aux dates d'évaluation, ont été établies à l'aide du modèle d'évaluation des options Black-Scholes. La volatilité prévue est estimée en considérant la volatilité historique des prix moyens des actions. Les données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur de la rémunération fondée sur des actions pour l'exercice 2023 sont les suivantes :

Total de la juste valeur des options	233 000 \$
Prix de l'action	5,83 \$
Prix de l'exercice de l'option	5,85 \$
Volatilité prévue (volatilité moyenne pondérée)	14,926 % à 16,208 %
Durée de vie de l'option (durée de vie moyenne pondérée prévue)	4 à 6 ans
Dividendes attendus	6,17 %
Taux d'intérêt sans risque moyen pondéré (basé sur les obligations gouvernementales)	2,930 % à 3,339 %

Le 6 décembre 2021, un total de 802 564 options ont été attribuées à un prix de 5,85 \$ par action ordinaire à certains hauts dirigeants.

Les justes valeurs, aux dates d'évaluation, ont été établies à l'aide du modèle d'évaluation des options Black-Scholes. La volatilité prévue est estimée en considérant la volatilité historique des prix moyens des actions. Les données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur de la rémunération fondée sur des actions pour l'exercice 2022 sont les suivantes :

Total de la juste valeur des options	227 000 \$
Prix de l'action	5,94 \$
Prix de l'exercice de l'option	5,85 \$
Volatilité prévue (volatilité moyenne pondérée)	15,057 % à 16,877 %
Durée de vie de l'option (durée de vie moyenne pondérée prévue)	4 à 6 ans
Dividendes attendus	6,06 %
Taux d'intérêt sans risque moyen pondéré (basé sur les obligations gouvernementales)	1,323 % à 1,415 %

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

24. Rémunération fondée sur des actions (suite)

A) RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS RÉGLÉE EN TITRES DE CAPITAUX PROPRES (SUITE)

La charge de rémunération totale fondée sur des actions est amortie sur la période de service, et elle est constatée dans les charges administratives et de vente, avec un crédit compensatoire inscrit au surplus d'apport. La Société a comptabilisé une charge de 178 000 \$ pour l'exercice clos le 30 septembre 2023 (143 000 \$ au 1^{er} octobre 2022).

Le tableau suivant présente un sommaire du régime d'options sur actions en date du 30 septembre 2023.

Prix d'exercice par option	Nombre d'options en circulation au 1 ^{er} octobre 2022	Options attribuées durant la période	Options exercées durant la période	Options ayant fait l'objet d'une renonciation durant la période	Nombre d'options en circulation au 30 septembre 2023	Durée de vie résiduelle moyenne pondérée	Nombre d'options pouvant être exercées
4,28 \$	200 000	-	(36 000)	-	164 000	6,47	64 000
4,59 \$	263 200	-	(263 200)	-	-	-	-
4,68 \$	496 448	-	(233 036)	-	263 412	6,17	38 012
5,58 \$	375 905	-	(175 172)	-	200 733	5,18	111 298
5,85 \$	-	666 347	-	-	666 347	9,20	-
5,85 \$	802 564	-	(16 667)	-	785 897	8,18	143 846
6,23 \$	625 322	-	-	(40 000)	585 322	4,18	585 322
6,51 \$	360 000	-	-	-	360 000	3,18	360 000
	3 123 439	666 347	(724 075)	(40 000)	3 025 711	s. o.	1 302 478

Le tableau suivant présente un sommaire du régime d'options sur actions en date du 1^{er} octobre 2022.

Prix d'exercice par option	Nombre d'options en circulation au 2 octobre 2021	Options attribuées durant la période	Options exercées durant la période	Options ayant fait l'objet d'une renonciation durant la période	Nombre d'options en circulation au 1 ^{er} octobre 2022	Durée de vie résiduelle moyenne pondérée	Nombre d'options pouvant être exercées
4,28 \$	200 000	-	-	-	200 000	7,47	50 000
4,59 \$	730 000	-	(466 800)	-	263 200	2,64	263 200
4,68 \$	563 500	-	(67 052)	-	496 448	7,17	158 348
5,58 \$	447 175	-	(71 270)	-	375 905	6,17	197 035
5,61 \$	80 000	-	(80 000)	-	-	-	-
5,85 \$	-	802 564	-	-	802 564	9,18	-
6,23 \$	705 322	-	-	(80 000)	625 322	5,18	500 258
6,51 \$	360 000	-	-	-	360 000	4,18	360 000
	3 085 997	802 564	(685 122)	(80 000)	3 123 439	s. o.	1 528 841

Le nombre d'options en circulation détenues par les principaux dirigeants s'élevait à 2 325 487 au 30 septembre 2023 et à 2 883 439 au 1^{er} octobre 2022 (se reporter à la note 29, « Principaux dirigeants »).

B) RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS RÉGLÉE EN TRÉSORERIE – UNITÉS D'ACTIONNÉS LIÉES À LA PERFORMANCE (« UAP »)

La valeur du paiement à faire à chaque participant correspondra au produit des éléments suivants : le nombre d'UAP attribuées au participant dont les droits ont été acquis, multiplié par le cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires à la Bourse de Toronto (la « TSX ») pour les cinq jours de bourse qui précèdent immédiatement le jour où la Société aura versé la valeur au participant aux termes du régime d'UAP et cette date ne sera en aucun cas ultérieure au 31 décembre de la troisième année civile qui suit l'année civile au cours de laquelle les UAP ont été attribuées.

Le conseil d'administration de la Société peut, à sa discrétion, déterminer que la totalité ou une partie des droits inhérents aux UAP attribués à un participant dont les conditions n'ont pas été respectées seront acquis par ce participant.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

24. Rémunération fondée sur des actions (suite)

B) RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS RÉGLÉE EN TRÉSORERIE – UNITÉS D' ACTIONS LIÉES À LA PERFORMANCE (« UAP ») (SUITE)

Attribution pour l'exercice 2023

Le 12 décembre 2022, un total de 310 964 UAP ont été attribuées à des hauts dirigeants de la Société à un prix de 5,85 \$ par unité. De plus, un total de 14 476 UAP ont été attribuées à un prix moyen pondéré de 5,89 \$ l'action par suite des versements des dividendes depuis l'émission initiale des actions, compte tenu du fait que les participants touchent également les équivalents de dividendes sous forme d'UAP. Au 30 septembre 2023, un total de 325 440 UAP étaient en circulation dans le cadre de cette attribution. Les droits inhérents à ces UAP deviendront acquis à la fin du cycle de performance 2023–2025, en fonction de l'atteinte des cibles de rendement total pour l'actionnaire fixées par le conseil d'administration. À la fin d'un cycle de performance, le conseil d'administration déterminera, en même temps que la publication des résultats financiers de la Société pour l'exercice clos à la fin du cycle de performance, si les conditions d'acquisition des droits inhérents aux UAP attribués à un participant relativement à ce cycle de performance ont été remplies. En fonction du degré de réalisation des conditions d'acquisition, entre 0 % et 200 % des droits inhérents aux UAP deviendront acquis. Le conseil d'administration de la Société a la discrétion de décider que l'ensemble ou une partie des UAP attribuées à un participant, pour lesquelles les conditions d'acquisition des droits inhérents n'ont pas été remplies, seront accordées à ce participant.

Les justes valeurs des UAP ont été établies à l'aide du modèle Monte Carlo. La juste valeur à la date d'attribution était de 980 000 \$ et de 260 000 \$ au 30 septembre 2023. Une charge de 100 000 \$ pour cette attribution spécifique a été comptabilisée, pour l'exercice clos le 30 septembre 2023 dans les charges administratives et de vente. Au 30 septembre 2023, le passif lié aux UAP s'élevait à 100 000 \$.

Le 12 décembre 2022, le conseil d'administration a mis en place un nouveau programme d'UAP pour certains membres de l'équipe de direction de la Société, à l'exclusion des hauts dirigeants. Dans le cadre de ce nouveau programme, 95 283 UAP ont été attribuées à certains membres de l'équipe de direction à un prix de 5,85 \$ par unité. En vertu du programme approuvé, les droits inhérents à ces UAP s'acquièrent en tranches égales sur une période de trois ans (un tiers par an) en fonction de certaines mesures de performance, et sont payables en espèces trois ans après la date d'attribution.

Au 30 septembre 2023, les droits inhérents aux UAP émises en vertu de ce nouveau programme n'avaient pas encore été acquis. La valeur du paiement est déterminée en multipliant le nombre d'UAP dont les droits devraient être acquis à la date du paiement par le cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires à la TSX pour les cinq jours de bourse qui précèdent immédiatement le jour où la Société aura versé la valeur au participant aux termes du régime d'UAP et cette date ne sera en aucun cas ultérieure au 31 décembre de la troisième année civile qui suit l'année civile au cours de laquelle les UAP ont été attribuées.

La juste valeur des UAP attribuées en vertu de ce nouveau régime est comptabilisée sur la période d'acquisition des droits et est ajustée en fonction des modalités applicables pour les composantes liées au rendement. Une charge de 207 000 \$ a été comptabilisée pour l'exercice clos le 30 septembre 2023 dans les charges administratives et de vente. Au 30 septembre 2023, le passif lié aux UAP s'élevait à 207 000 \$.

Attribution pour l'exercice 2022

Le 6 décembre 2021, un total de 386 709 UAP ont été attribuées à des hauts dirigeants de la Société. De plus, un total de 42 563 UAP ont été attribuées à un prix moyen pondéré de 5,99 \$ l'action par suite des versements trimestriels des dividendes depuis l'émission initiale des actions, compte tenu du fait que les participants touchent également aux équivalents de dividendes sous forme d'UAP. Au 30 septembre 2023, 429 272 UAP étaient en circulation. Les droits inhérents à ces UAP deviendront acquis à la fin du cycle de performance 2022–2024.

Les justes valeurs ont été établies à l'aide du modèle Monte Carlo. La juste valeur à la date d'attribution était de 1 493 000 \$ et de 1 361 000 \$ au 30 septembre 2023 (2 683 000 \$ au 1^{er} octobre 2022). Un profit de 318 000 \$ a été comptabilisé, pour l'exercice clos le 30 septembre 2023 (charge de 1 359 000 \$ au 1^{er} octobre 2022) dans les charges administratives et de vente. Au 30 septembre 2023, le passif lié aux UAP s'élevait à 1 041 000 \$ (1 359 000 \$ au 1^{er} octobre 2022).

Attribution pour l'exercice 2021

Le 7 décembre 2020, un total de 491 412 UAP ont été attribuées à des hauts dirigeants de la Société. De plus, un total de 98 920 UAP ont été attribuées à un prix moyen pondéré de 5,85 \$ l'action par suite des versements trimestriels des dividendes depuis l'émission initiale des actions, compte tenu du fait que les participants touchent également aux équivalents de dividendes sous forme d'UAP. Au 30 septembre 2023, 590 332 UAP étaient en circulation. Les droits inhérents à ces UAP deviendront acquis à la fin du cycle de performance 2021–2023.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

24. Rémunération fondée sur des actions (suite)

B) RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS RÉGLÉE EN TRÉSORERIE – UNITÉS D' ACTIONS LIÉES À LA PERFORMANCE (« UAP ») (SUITE)

Attribution pour l'exercice 2021 (suite)

Les justes valeurs ont été établies à l'aide du modèle Monte Carlo. La juste valeur à la date d'attribution était de 664 000 \$ et de 3 908 000 \$ au 30 septembre 2023 (4 863 000 \$ au 1^{er} octobre 2022). Une charge de 29 000 \$ a été comptabilisée, pour l'exercice clos le 30 septembre 2023 (charge de 3 762 000 \$ au 1^{er} octobre 2022) dans les charges administratives et de vente. Au 30 septembre 2023, le passif lié aux UAP s'élevait à 3 849 000 \$ (3 820 000 \$ au 1^{er} octobre 2022).

Attribution pour l'exercice 2020

Au cours de l'exercice 2023, l'attribution pour l'exercice 2020 a été réglée en espèces pour un montant de 640 000 \$, et un profit de 15 000 \$ a été enregistré pour l'exercice clos le 30 septembre 2023 (charge de 648 000 \$ au 1^{er} octobre 2022) dans les charges administratives et de vente.

25. Engagements

Au 30 septembre 2023, la Société avait des engagements d'achat totalisant 901 000 tonnes métriques de sucre de canne brut en vigueur jusqu'à l'exercice 2025 (585 000 tonnes métriques au 1^{er} octobre 2022 jusqu'à l'exercice 2024), dont 228 136 tonnes métriques (374 479 tonnes métriques au 1^{er} octobre 2022) avaient un prix établi, soit un engagement total de 187,2 millions de dollars (224,2 millions de dollars au 1^{er} octobre 2022). Elle s'est en outre engagée à hauteur d'environ 50,4 millions de dollars (43,5 millions de dollars au 1^{er} octobre 2022) relativement à la récolte et au traitement de betteraves à sucre au cours de l'exercice 2024.

TMTC a 4,1 millions de dollars (1^{er} octobre 2022 – 2,4 millions de dollars) à payer relativement à une entente d'achat d'environ 16,1 millions de dollars (4,7 millions de livres) (1^{er} octobre 2022 – 2,4 millions de dollars; 1,2 million de livres) de sirop d'érable de la PPAQ durant l'exercice 2023. Afin de sécuriser les achats de sirop en vrac, la Société a émis un cautionnement d'assurance pour un montant de 15,6 millions de dollars en faveur du PPAQ (1^{er} octobre 2022 – cautionnement d'assurance au montant de 17,4 millions de dollars). Le cautionnement expire le 1^{er} mars 2024.

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2023, la Société s'est engagée à investir au total 18,8 millions de dollars (13,6 millions de dollars au 1^{er} octobre 2022) pour achever ses projets d'investissement qui seront engagés lors de l'exercice 2024. De plus, subséquemment à la clôture de l'exercice, la Société a contracté des engagements liés au projet d'agrandissement pour une valeur totale de 24,0 millions de dollars.

26. Éventualités

La Société, dans le cours normal des activités, est à l'occasion partie à des litiges et à des réclamations. Bien que l'issue définitive de ces litiges et actions en justice en cours au 30 septembre 2023 ne puisse être déterminée avec certitude, la direction est d'avis qu'il n'est pas nécessaire de constituer une provision et que les conséquences financières, s'il y a lieu, des réclamations reçues dans le cours normal des activités ne seront pas significatives.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

27. Bénéfice par action

Le rapprochement du bénéfice (perte) de base et dilué par action est le suivant.

	Pour les exercices clos les	
	30 septembre 2023	1 ^{er} octobre 2022
	\$	\$
Bénéfice (perte) de base par action		
Bénéfice net (perte nette)	51 789	(16 568)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	104 561 422	103 904 615
Bénéfice (perte) de base par action	0,50	(0,16)
Bénéfice (perte) dilué(e) par action :		
Bénéfice net (perte nette)	51 789	(16 568)
Plus l'incidence des débetures convertibles non subordonnées garanties et des options sur actions	6 314	-
	58 103	(16 568)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation :		
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (de base)	104 561 422	103 904 615
Plus l'incidence des débetures convertibles subordonnées non garanties et des options sur actions	28 795 036	-
	133 356 458	103 904 615
Bénéfice (perte) dilué(e) par action	0,44	(0,16)

Au 1^{er} octobre 2022, les options sur actions, les débetures de sixième et de septième séries, représentant 18 243 788 actions ordinaires ont été exclues du calcul du résultat dilué par action car elles ont été jugées anti-dilutives. Il n'y a pas d'exclusions du calcul du résultat dilué par action pour la période close le 30 septembre 2023.

28. Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie

	30 septembre 2023	1 ^{er} octobre 2022	2 octobre 2021
	\$	\$	\$
Transactions sans effet de trésorerie :			
Entrées d'immobilisations corporelles et incorporelles incluses dans les fournisseurs et autres créditeurs	3 951	1 958	1 638
Augmentation de la provision pour obligation de mise hors service d'immobilisations incluse dans les immobilisations corporelles	350	100	3 231
Ajouts aux actifs au titre du droit d'utilisation	12 093	8 842	2 724

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

29. Principaux dirigeants

Les membres du conseil d'administration et les membres de la haute direction, ce qui comprend le président ainsi que tous les vice-présidents, sont réputés être les principaux dirigeants de la Société. Le tableau suivant fait état de la charge de rémunération des principaux dirigeants.

	Pour les exercices clos les	
	30 septembre 2023	1 ^{er} octobre 2022
	\$	\$
Salaires et avantages à court terme	5 612	4 431
Allocations de présence des membres du conseil d'administration	1 188	1 076
Avantages postérieurs à l'emploi	143	152
Rémunération fondée sur des actions (note 24)	181	5 922
	7 124	11 581

30. Charges liées au personnel

	Pour les exercices clos les	
	30 septembre 2023	1 ^{er} octobre 2022
	\$	\$
Salaires et avantages du personnel	118 595	107 850
Charges liées aux régimes à prestations définies (note 20)	3 206	4 733
Charges liées aux régimes à cotisations définies	6 778	6 192
Rémunération fondée sur des actions (note 24)	181	5 922
	128 760	124 697

Les charges liées au personnel ont été constatées dans les états consolidés du résultat net et du résultat global ou inscrites à l'actif dans les états consolidés de la situation financière de la façon suivante:

	Pour les exercices clos les	
	30 septembre 2023	1 ^{er} octobre 2022
	\$	\$
Coût des ventes	98 610	94 380
Charges administratives et de vente	27 606	28 040
Frais de distribution	2 144	1 984
	128 360	124 404
Immobilisations corporelles	400	293
	128 760	124 697

31. Parties liées

Lantic a des actions spéciales rachetables de catégorie B d'une valeur de 44,5 millions de dollars en circulation, lesquelles sont rachetables au gré de Lantic et peuvent être réglées au moyen de l'émission d'un billet d'une valeur égale à recevoir de Belkorp Industries Inc. Le billet ne porte pas intérêt et ne comporte pas de modalités fixes de remboursement. Les actions spéciales de catégorie B donnent à leurs porteurs le droit de voter, au prorata, à l'assemblée des actionnaires de Lantic. Aux termes d'une convention de vote fiduciaire entre Belkorp Industries Inc. et Rogers, cette dernière possède un droit de vote lié aux actions spéciales de catégorie B pourvu qu'elles soient en circulation. Étant donné que Lantic a l'intention et le droit de régler le billet avec des actions spéciales rachetables de catégorie B, ces montants se compensent et, par conséquent, ils ne sont pas présentés dans les états consolidés de la situation financière.

Par l'entremise de Lantic Capital, Belkorp Industries Inc. contrôle également les deux actions de catégorie C émises et en circulation de Lantic. Les actions de catégorie C donnent à Lantic Capital le droit de nommer cinq des sept administrateurs de Lantic, mais ne confèrent aucun autre droit de vote à toute assemblée des actionnaires de Lantic, sauf si la loi l'exige.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

32. Informations sectorielles

La Société compte deux secteurs d'exploitation et à présenter, soit les secteurs du sucre et des produits de l'érable. La principale activité du secteur du sucre consiste à raffiner, emballer et commercialiser les produits du sucre. Le secteur des produits de l'érable transforme du sirop d'érable pur et fabrique des produits dérivés de l'érable. Les secteurs à présenter sont gérés de façon indépendante, puisqu'ils requièrent des technologies et des ressources financières différentes. La performance est évaluée en fonction des marges brutes et du résultat des activités d'exploitation des secteurs. Ces mesures sont incluses dans les rapports de gestion internes examinés par le président et chef de la direction de la Société, et la direction est d'avis que ces informations sont les plus pertinentes pour évaluer les résultats sectoriels.

Les transactions intervenues entre les secteurs à présenter comprennent les intérêts à recevoir (à payer) qui sont éliminés au moment de la consolidation.

	Pour l'exercice clos le 30 septembre 2023			Total
	Secteur du sucre	Secteur des produits de l'érable	Siège social et éliminations	
	\$	\$	\$	\$
Produits	893 482	211 231	-	1 104 713
Coût des ventes	749 085	189 902	-	938 987
Marge brute	144 397	21 329	-	165 726
Amortissements	19 511	6 775	-	26 286
Résultat des activités d'exploitation	88 915	8 453	(2 405)	94 963
Entrées d'immobilisations corporelles et incorporelles, déduction faite des dispositions	36 151	951	-	37 102
Augmentation de la provision pour obligation de mise hors service d'immobilisations incluse dans les immobilisations corporelles	350	-	-	350
Entrées d'actifs au titre de droits d'utilisation, déduction faite des sorties	11 667	78	-	11 745

	Pour l'exercice clos le 30 septembre 2023			Total
	Secteur du sucre	Secteur des produits de l'érable	Siège social et éliminations	
	\$	\$	\$	\$
Total des actifs	925 990	199 866	(164 955)	960 901
Total des passifs	(1 014 984)	(147 478)	508 457	(654 005)

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

32. Informations sectorielles (suite)

	Pour l'exercice clos le 1 ^{er} octobre 2022			Total
	Secteur du sucre	Secteur des produits de l'érable	Siège social et éliminations	
	\$	\$	\$	\$
Produits	792 200	213 934	-	1 006 134
Coût des ventes	676 328	199 001	-	875 329
Marge brute	115 872	14 933	-	130 805
Amortissements	19 380	6 768	-	26 148
Résultat des activités d'exploitation	62 344	(47 145)	(1 886)	13 313
Entrées d'immobilisations corporelles et incorporelles, déduction faite des dispositions	22 642	1 364	-	24 006
Augmentation de la provision pour obligation de mise hors service d'immobilisations incluse dans les immobilisations corporelles	100	-	-	100
Entrées d'actifs au titre de droits d'utilisation	8 842	-	-	8 842

	Pour l'exercice clos le 1 ^{er} octobre 2022			Total
	Secteur du sucre	Secteur des produits de l'érable	Siège social et éliminations	
	\$	\$	\$	\$
Total des actifs	871 332	232 402	(165 778)	937 956
Total des passifs	(972 962)	(179 598)	506 023	(646 537)

Les produits proviennent de clients situés dans les zones géographiques suivantes:

	Pour les exercices clos les	
	30 septembre 2023	1 ^{er} octobre 2022
	\$	\$
Canada	893 043	783 132
États-Unis	146 989	151 536
Europe	36 746	34 185
Autres	27 935	37 281
	1 104 713	1 006 134

La quasi-totalité des actifs non courants se trouvent au Canada.